



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

COMPRENDRE LA VIOLENCE EXERCÉE PAR DES FEMMES

Un examen de la documentation

**Margaret Shaw
et
Sheryl Dubois**

**Service correctionnel du Canada
Février 1995**

HV
6046
S53
1995
F

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

HV
6046
S53
1995
F

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Pourquoi la violence des femmes a-t-elle été négligée ?	5
La documentation	6
Définition de la violence	7
Types de crimes violents commis par des femmes	8
Ampleur des crimes violents commis par des femmes.....	9
L'imposition de la peine aux délinquantes violentes	9
Est-ce que les crimes violents commis par des femmes sont en augmentation ?.....	10
Race et classe sociale.....	11
Résumé.....	12
Problèmes de compréhension de la violence des femmes.....	13
Comment comprenons-nous la violence exercée par des femmes ?	13
Problèmes d'échantillonnage et méthodologie	13
Convergence différente des disciplines	14
Pathologie individuelle	14
Aveuglement à l'égard du sexe	15
Images populaires des femmes violentes	16
Explications du comportement violent des femmes.....	17
Explication des agressions commises par des femmes.....	18
Expérience de la violence	21
De victime à délinquante	23
Alcool et drogues	24
Résumé.....	24
Étude de l'agression et de la violence exercées par des femmes.....	25
a. La violence à la maison	25
Enfants maltraités par des femmes	27
L'ampleur de la violence des femmes envers des enfants	28
Exploitation sexuelle des enfants	30
b. Études fondées sur les infractions.....	31
Filles et adolescentes.....	32
Infanticides/meurtres d'enfants	33
Meurtres et homicides involontaires coupables.....	35
Études canadiennes de meurtres et d'homicides involontaires coupables.....	36
Voies de fait et vols.....	39
c. Études relatives aux établissements	41
La violence dans les établissements	43
Violence exercée par des femmes incarcérées.....	44



Blessures volontaires et suicides	45
Résumé.....	46
Mesures et instruments	47
Instruments d'évaluation élaborés pour les femmes	48
Élaboration de programmes	49
Les programmes existants.....	50
Démarches propres aux femmes	52
Démarches et sources hors du cadre carcéral.....	55
Programmes communautaires pour les mères qui maltraitent leurs enfants	58
Conclusion	59
Annexe	61
Bibliographie	62

INTRODUCTION

Cet examen de la documentation a été préparé à la demande du SCC, dans le cadre de l'Initiative concernant les délinquantes sous responsabilité fédérale. Il a été conçu pour être d'assez grande envergure et équitable sur le plan des disciplines traitées et, de plus, pour examiner les programmes particuliers et les méthodes d'évaluation destinés aux femmes délinquantes qui ont agi avec violence.

Dans les délais impartis pour cette étude, cet examen ne pouvait être complet; il ne pouvait pas non plus traiter certains problèmes fondamentaux concernant une définition et une compréhension en profondeur d'un comportement violent. Il s'efforce plutôt de faire ressortir les opinions et les interprétations principales reliées à la violence exercée par des femmes, et la documentation disponible la plus récente et la plus utile, qui peut servir de guide pour l'élaboration de programmes. Cette recherche n'a pas été très fructueuse, ce qui témoigne de la rareté des travaux dans ce domaine.

Cet examen a pris en considération les publications concernant la violence exercée par des femmes, parues de 1984 à 1994, ainsi que les documents traitant de la compréhension de l'utilisation faite par les femmes de la colère et de l'agression. À la demande du SCC, les domaines de recherche ont compris la criminologie, la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, le travail social et l'éducation (voir l'annexe). Ce rapport traite d'un certain nombre d'aspects :

- l'étendue de la violence exercée par des femmes et les différentes formes qu'elle revêt dans la société et le système correctionnel;
- les problèmes reliés à la compréhension de la violence des femmes;
- les explications quant au pourquoi et au comment la violence surgit chez les femmes, selon différentes perspectives;
- les études particulières de la violence exercée par des femmes;
- les instruments d'évaluation élaborés spécialement pour mesurer le comportement violent des femmes;
- les programmes visant ces femmes, qui ont été élaborés et évalués;
- la manière dont ces programmes peuvent être instaurés.

En rapport avec les questions de justice pénale, on a établi depuis longtemps que les exposés de crimes violents reçoivent beaucoup plus d'attention dans les médias que les crimes non violents (Roberts and Doob, 1989). Même si l'on peut avancer que cela se justifie sur le plan du droit du public d'être informé de ces questions, l'effet général en est d'accroître la sensibilité du public à l'égard de la violence, de créer l'impression qu'elle se produit avec une fréquence beaucoup plus grande que ce ne l'est en réalité et de susciter des craintes inutiles au sujet de son accroissement. Le but de cette étude n'est pas de soulever des craintes à propos de la violence exercée par des femmes, mais de tenter de la comprendre.

Pourquoi la violence des femmes a-t-elle été négligée ?

Comme l'a noté Frances Heidensohn (1992), « il n'existe aucun doute au sujet du potentiel de violence des femmes ». Certes, la question de la violence exercée par des femmes a été négligée ou évitée au cours des dernières années, comme un certain nombre d'auteurs l'ont fait remarquer (par exemple, Krug, 1989; Simpson, 1991; Morris et Wilczynski, 1993; Dougherty, 1993; Campbell, 1993; Shaw, 1995). Ceci reflète en partie le fait que les hommes ont été et sont encore les principaux responsables de la violence. Mais cela provient aussi de l'accent mis, fort légitimement, sur la violence exercée contre les femmes et le besoin de sensibiliser la société à son étendue et à sa gravité.

Pour les féministes, en particulier, il a été difficile d'accepter le problème de la violence des femmes. Puisque l'attention du public et des intellectuels a tendance, comme toujours, à se concentrer sur le meurtre, au cours des 15 dernières années, la plupart des discours et des écrits concernant l'utilisation de la violence faite par des femmes se sont occupés des femmes se trouvant dans des relations de mauvais traitements et qui en ont tué l'auteur. En conséquence, la violence des femmes a été largement placée dans le cadre d'une réponse à une situation de mauvais traitements ou à la suite d'expériences de mauvais traitements.

Pourtant, tous les actes violents commis par des femmes ne sont pas une réponse directe à des relations de mauvais traitements. Les femmes peuvent se servir de la violence dans d'autres situations, contre des enfants, contre des connaissances, contre des personnes ayant autorité sur elles et, en de rares occasions, contre des personnes étrangères. Refuser d'admettre l'emploi de la violence par des femmes ou éviter d'en tenir compte leur rend un très mauvais service (Carlen, 1985; Worrell, 1990; Simpson, 1991; Campbell, 1993; Allen, 1987; Shaw, 1995). Anne Worrell (1990) a fait valoir que cela ne nous aide pas à comprendre les femmes que de les voir toujours dans un rôle soumis, et de voir les hommes dans un rôle dominateur. Sally Simpson (1991) le souligne avec force :

« La notion simpliste selon laquelle les hommes sont violents et les femmes ne le sont pas contient un grain de vérité, mais elle passe à côté de la complexité et de la texture de la vie des femmes. » (p. 129)

Ce qu'il est important de souligner est que le fait d'éviter de prendre en considération la violence exercée par les femmes encourage un effet de « choc en retour », par lequel certains enquêteurs se sentent incités à « prouver » que les femmes sont tout aussi violentes que les hommes; ceci contribue à la fiction selon laquelle les femmes qui sont violentes doivent être, de quelque manière, des phénomènes extraordinaires; ceci, également, refuse aux femmes toute action ou tout choix dans leur vie et, ce qui est peut-être le plus critique, laisse à la société et au système judiciaire une faible

compréhension de leur comportement, ou des conseils sur la façon dont on devrait réagir à leur égard ou les aider.

La documentation

Le plus grand nombre de préoccupations concernant le comportement violent se concentrent sur la violence exercée par des hommes. La plus grande partie de la documentation traitant de la violence est fondée sur la violence masculine. On a porté peu d'attention à la violence exercée par des femmes. La raison la plus évidente (mais ce n'est pas la seule) de ce manque de convergence tient au fait que les femmes commettent peu d'actes violents en comparaison des hommes.

Les sources disponibles au Canada pour une recherche documentaire sont surtout américaines ou nord-américaines. Les livres et les articles identifiés sont majoritairement américains. Il est important d'être conscient de cette prédominance en prenant en considération la pertinence des conclusions dans le contexte du Canada. Comme on l'a fait remarquer récemment, les États-Unis sont plus violents que la plupart des autres pays industrialisés :

« Les taux d'homicides aux États-Unis dépassent de beaucoup ceux de tout autre pays industrialisé. Pour d'autres crimes violents, les taux aux États-Unis sont parmi les plus élevés au monde et dépassent de manière importante les taux du Canada... » (Reiss and Roth, 1993, p. 3)

Les États-Unis diffèrent également du Canada sur d'autres points, comme l'utilisation plus importante de l'emprisonnement et la durée des sentences prononcées, la composition raciale et ethnique du pays, le niveau des activités criminelles liées à la drogue, la disponibilité des armes à feu et les méthodes de détermination de la peine. Gilfus (1992) fait remarquer que la moitié des femmes incarcérées aux États-Unis proviennent de groupes raciaux et ethniques minoritaires (principalement afro-américains et hispaniques). En élaborant des programmes pour les femmes qui ont été condamnées, il est donc essentiel de reconnaître les caractéristiques particulières de la société canadienne, qui la distinguent de celle des États-Unis ainsi que d'autres pays, et qui affectent les types de crime ainsi que les caractéristiques de celles qui finissent en prison. Après tout, il n'y a qu'environ 300 femmes purgeant actuellement une peine sous responsabilité fédérale au Canada et un nombre égal en liberté conditionnelle dans la communauté.

Il faut aussi reconnaître que le processus de publication favorise les disciplines universitaires reconnues. Les projets concrets dans les établissements et la communauté, et tout spécialement les programmes basés sur les femmes, ont tendance à ne pas atteindre la circulation publique ou les recherches documentaires.

Définition de la violence

La plupart des exposés concernant des comportements violents font la distinction entre violence individuelle et violence collective (par exemple, foules ou bandes), et entre la violence instrumentale ou préméditée et la violence réactive ou expressive. Pour un certain nombre de raisons, il est, cependant, très difficile de donner une définition de la violence sur laquelle tout le monde se mettrait d'accord.

1. Il y a peu de cohérence dans les définitions utilisées par différentes disciplines ou différents chercheurs. La définition de la violence employée dans une importante étude américaine des crimes violents est celle du comportement de personnes qui, intentionnellement, menacent, tentent d'infliger ou infligent aux autres un dommage physique (Reiss and Roth, 1993). D'autres, surtout les auteurs qui se préoccupent de la violence exercée contre les femmes, ne limitent pas leur définition aux dommages physiques. Stanko (1994) décrit la violence comme le fait d'infliger des dommages psychologiques, sexuels, physiques et/ou matériels. Un certain nombre d'études considèrent les blessures volontaires et le suicide comme des comportements violents. Dans les travaux de documentation concernant les enfants molestés, on trouve des points de vues discordants à propos de ce qui distingue la « violence » de la « punition ».
2. Quelle que soit sa définition, la violence comprend une gamme très large et très diversifiée de comportements — allant de la brutalité et des voies de fait mineures aux voies de fait graves causant de sérieuses blessures ou la mort. Elle peut impliquer un comportement physique agressif aussi bien que le fait de lancer ou de fracasser des objets, des colères contrôlées ou des explosions soudaines de fureur, un fait unique comme un meurtre, des mauvais traitements physiques et sexuels constants ou une série de vols prémédités. Elle peut se produire à la maison, dans la communauté ou dans des établissements.
3. Cette diversité crée de sérieux problèmes pour la conceptualisation et la compréhension de la violence. Les statistiques officielles utilisent des catégories qui « regroupent des comportements différents » (Reiss and Roth, 1993, p. 35). Cela veut dire que des faits mineurs sont inclus avec des faits beaucoup plus sérieux, rendant difficile de juger de la sévérité de la « violence ». De même, la classification criminelle des comportements violents structure et donne une « signification » à des événements, d'une manière qui obscurcit la diversité des causes, des intentions, des circonstances et des antécédents de l'événement, ou même l'importance des blessures. Et l'appareil de justice pénal en vient à invoquer ces classifications. Comme le soulignent Reiss et Roth, la plupart des recherches empiriques concernant les crimes violents doivent s'en rapporter à ces catégories et ceci limite notre compréhension de la violence ainsi que notre capacité à élaborer des stratégies préventives.

4. Le contexte dans lequel se place le comportement lui donne aussi un sens et une signification. Les assauts physiques au cours de manifestations sportives organisées ne sont pas classés comme violents, même si leurs conséquences peuvent être semblables à celles de faits qui se passent dans la rue ou à la maison. Les assauts physiques dans les rues sont ce que bien des gens regardent comme des infractions violentes. Jusqu'à récemment, la violence exercée contre les femmes à la maison n'était pas vue, ni traitée comme un acte criminel. Comme le font remarquer la grande majorité des exposés, il faut donc considérer les actes individuels de violence dans le contexte dans lequel ils se placent pour être conceptualisés. La violence, quels que soient ses liens avec des facteurs individuels, est regardée d'abord comme provoquée par la situation et comme le résultat d'antécédents et d'une combinaison de facteurs. Elle n'est jamais un simple événement.

Cet examen se concentre sur la violence exercée individuellement par des femmes. Il considère la violence définie criminellement, la violence à la maison et dans les établissements ainsi que les blessures volontaires.

TYPES DE CRIMES VIOLENTS COMMIS PAR DES FEMMES

La différenciation par sexe des taux d'actes de violence commis par des hommes et par des femmes est logique, les hommes surpassant les femmes par un très large écart. Il en est ainsi dans les pays, au cours des temps, à tous les âges et en relation avec différents types de violence. Ceci se relie à tous les types de comportement violent ou agressif, y compris les brutalités à l'école, dans les sports, dans la rue, à la maison, parmi les patients des hôpitaux ou les populations carcérales. La seule exception est la récente reconnaissance d'une plus grande parité (mais non une égalité) entre les taux d'homicides domestiques parmi les hommes et les femmes de race noire aux États-Unis et dans les mauvais traitements aux enfants, exercés à la maison.

Des débats importants se sont aussi centrés sur l'ampleur du fait selon lequel les femmes se servent de violence contre leur partenaire à la maison, en comparaison des hommes. Le poids de l'opinion est que la violence des hommes contre leur partenaire est plus fréquente, plus importante et plus sérieuse envers les femmes que la violence des femmes envers leur partenaire (Dobash, Dobash, Wilson and Daly, 1992; Wilson and Daly, 1992, 1993; Reiss and Roth, 1993). Cette question est examinée plus loin dans cet examen. Pour ce qui est de la violence criminelle enregistrée aux États-Unis en 1991, 89 % des personnes arrêtées pour des actes de violence étaient des hommes et 11 %, des femmes (FBI, 1991, selon Reiss and Roth, 1993).

En 1989, en Angleterre et au pays de Galles, 89 % des infractions violentes ont été commises par des hommes et 11 % par des femmes (Heidensohn, 1992).

En 1991, au Canada, 88 % des personnes accusées de crimes violents étaient des hommes et 12 %, des femmes. Ceci s'est traduit par 110 000 accusations portées contre des hommes, en comparaison de 13 000 portées contre des femmes (d'après Statistique Canada, dont font état Johnson and Rodgers, 1993).

Ampleur des crimes violents commis par des femmes

Au Canada, la classification des crimes violents du Code criminel comprend les voies de fait allant des infractions les moins sérieuses, comme la menace d'utiliser la violence ou le fait de pousser ou de bousculer, jusqu'à des attaques sérieuses qui causent des dommages physiques; les agressions sexuelles; les vols qui peuvent comporter la menace d'utiliser la force, le fait de menacer d'une arme, l'utilisation d'une arme et l'emploi de la violence physique; l'enlèvement; l'infanticide, les tentatives de meurtre, le meurtre et l'homicide involontaire coupable. La plupart des crimes violents, 58 % du total, relèvent d'accusations classifiées comme des voies de fait mineures, 11 % sont des agressions sexuelles, 11 % des vols et 7 % « d'autres » infractions, dont 0,24 % de meurtre ou d'homicide involontaire coupable (Statistique Canada, 1994).

Dans l'ensemble, les femmes risquent plus d'être accusées de voies de fait mineures que les hommes. Très peu d'entre elles sont accusées de vol et encore moins d'agression sexuelle (un modèle que l'on retrouve aux États-Unis [Reiss and Roth, 1993; Steffensmeier, 1995]). Parmi les hommes et les femmes, les accusations de meurtre ou d'homicide involontaire coupable sont rares et, en 1991, elles ont été portées contre 486 hommes et 48 femmes. Néanmoins, il y a une importante différence dans leur type de relation avec la victime. Dans le cas des femmes accusées d'homicide en 1993, 71 % des victimes étaient rattachées à la délinquance au niveau familial, en comparaison de 24 % dans le cas des hommes (Statistique Canada, 1994 (b)).

L'imposition de la peine aux délinquantes violentes

Actuellement, au Canada, des données nationales concernant l'imposition des peines par les tribunaux ne sont pas disponibles. Les informations qui existent suggèrent que la majorité des femmes trouvées coupables d'infractions violentes reçoivent une peine à purger en milieu ouvert; une petite proportion d'entre elles reçoivent une peine sous responsabilité provinciale de moins de deux ans de prison et une proportion encore plus petite une peine sous responsabilité fédérale de deux ans ou plus.

Ainsi, en 1991, xxx femmes ont été condamnées à la probation pour des infractions violentes, quelque 900 femmes ont été admises dans des prisons provinciales, ayant été condamnées pour des infractions de violence (environ 10 % de toutes les admissions) et environ 150 dans le système fédéral (d'après des données de : Johnson and Rodgers, 1993; Statistique Canada, 1993; le Système d'information sur les détenus, SCC). Une enquête effectuée en Ontario suggère qu'en 1991, 19 % des femmes dans les établissements provinciaux et en surveillance communautaire ont été condamnées ou

accusées par suite d'une infraction de violence (Shaw, 1994). Ceci souligne l'assertion voulant que la plupart des accusations de violence portées contre des femmes ne soient pas considérées comme étant de nature sérieuse et qu'elles ne représentent pas une menace pour le public.

Même si le nombre de femmes qui reçoivent une peine sous responsabilité fédérale est très petit, plus de la moitié des femmes de la population fédérale sont condamnées pour des infractions violentes. En 1989, parmi les 203 délinquantes en prison sous responsabilité fédérale, 42 % (85) purgaient une peine pour meurtre, tentative de meurtre ou homicide involontaire coupable, et 27 % (55) pour vol ou voies de fait (Shaw, 1992). Les résultats de cette étude, ainsi que ceux de plusieurs autres examens portant sur les femmes délinquantes, suggèrent qu'en tant que groupe, les femmes condamnées pour des infractions violentes se distinguent de manière très significative de leur contrepartie masculine, pour ce qui est des types de violence concernés, des raisons de leur infraction, de leur relation avec leur victime, des antécédents à leur infraction, de leur niveau de risque pour le public, de leur probabilité de commettre d'autre violence et de leur propre expérience de la violence dans leur enfance et comme adultes (Immarigeon and Chesney-Lind, 1992; Reiss and Roth, 1993).

Est-ce que les crimes violents commis par des femmes sont en augmentation ?

Au Canada, au cours des vingt dernières années, le taux d'accusations pour des crimes violents (ainsi que pour d'autres crimes) s'est accru, de manière générale, parmi les hommes, les femmes et les jeunes délinquants. Même si elle représente encore une proportion relativement faible de toutes les infractions, la violence s'est accrue à un rythme plus rapide que les infractions relatives aux biens, ou autres. L'augmentation a été légèrement plus importante chez les femmes que chez les hommes, surtout parce que le nombre de femmes qui commettent des infractions violentes est, en proportion, très petit.

En 1970, 8,1 % de toutes les accusations portées contre des femmes en vertu du Code criminel l'ont été pour des infractions violentes. En 1991, la violence avait atteint 13,6 % de toutes les accusations portées contre des femmes (Johnson and Rodgers, 1993). Même s'il y a eu une augmentation des crimes violents commis par des femmes, le nombre de femmes condamnées pour violence reste encore bien en dessous de celui des hommes et la plus grande partie comprend des voies de fait mineures. Aux États-Unis, Steffensmeier (1995) a étudié l'accroissement des arrestations concernant des violences causées par des hommes et par des femmes, entre les années 1960 et 1990; il en conclut que par rapport aux hommes, les femmes ont montré une légère augmentation des arrestations pour des voies de fait mineures. Toutefois, pour ce qui est des infractions violentes sérieuses (vol, voie de fait grave ou meurtre) le taux demeure stable pour les femmes tandis que celui des hommes est en hausse.

Il y a vingt ans, Freda Adler (1975) faisait valoir que le mouvement de libération des femmes aurait pour résultat une plus grande égalité entre les sexes et prévoyait une augmentation du comportement criminel agressif des femmes. Dans les années 1980, un certain nombre d'études ont organisé leur recherche autour de l'hypothèse voulant que la contribution des femmes aux crimes violents augmenteraient pour cette raison (par exemple, Balthazar and Cook, 1984; Girouard, 1988; Robertson, Bankier and Schwartz, 1987). Néanmoins, comme beaucoup plus d'études l'ont montré, la majorité de l'augmentation des infractions commises par des femmes l'a été en infractions contre les biens et peuvent s'expliquer par leur pauvreté croissante (Carlen, 1988; Box and Hale, 1983; Naffine, 1987; Jurik and Winn, 1990; Johnson and Rodgers, 1993; Steffensmeier, 1995).

La libération et l'égalité ne signifient pas grand chose pour une femme célibataire ayant des enfants ou ayant peu de perspectives d'obtenir un emploi valable raisonnablement rétribué (Naffine, 1987). Elles ont encore moins de sens pour des femmes autochtones (ou des femmes de race noire aux États-Unis) élevées dans un environnement de plus en plus violent (Sugar and Fox, 1990; LaPrairie, 1993; Moyer, 1992). Robertson et al. (1987) n'ont pas considéré de tels facteurs dans leur étude concernant les femmes délinquantes au Centre Remand de Winnipeg, dont beaucoup sont probablement des Autochtones. Comme on pouvait s'y attendre, ils ne sont pas arrivés à identifier celle que l'on a décrit comme la « nouvelle femme criminelle ».

Il n'est pas facile de vérifier les explications de l'accroissement des infractions violentes (commises par les deux sexes). On a suggéré qu'une partie de cette augmentation tient à ce que la société canadienne soit, entre autres facteurs, devenue moins tolérante vis-à-vis de la violence et, par conséquent, plus disposée à engager des poursuites pour un comportement violent, en particulier dans le cas de menaces ou de voies de fait moins sérieuses (Bala, 1994; Stanko, 1994; Statistique Canada, 1994). Dans le cas des femmes, ceci peut aussi refléter un déclin des hésitations traditionnelles à poursuivre des femmes en justice (Chunn and Gavigan, 1991). À un niveau plus général, Thomas (1993) cite les changements touchant les types de travail, l'éducation des enfants, et les modèles conjugaux et de divorce, comme pouvant provoquer plus de tensions dans la vie des femmes et des hommes, et entraîner quotidiennement plus de colère et d'agression.

Race et classe sociale

Les effets de la race et de la classe sociale et économique ne peuvent être dissociés du sexe, en examinant les crimes violents. Un certain nombre d'études américaines ont indiqué des taux de violence plus élevés parmi les populations noires que parmi les populations blanches (par exemple, Simpson, 1991; Reiss and Roth, 1993; Arnold, 1990). D'autres ont noté qu'aux États-Unis, les femmes noires courent plus de risques d'être accusées d'infractions violentes que les autres femmes (McClain, 1982-1983; Mann, 1990 (b); Simpson, 1991).

De même, au Canada, les hommes et les femmes autochtones courent plus de risques d'être accusés et incarcérés pour des infractions violentes que les non autochtones (Moyer, 1992; LaPrairie, 1992; LaPrairie, 1993).

« Depuis que des données ont été recueillies concernant les infractions comparatives des femmes incarcérées autochtones et non autochtones, celles-ci ont constamment révélé que les femmes autochtones sont incarcérées pour des crimes plus violents que les femmes non autochtones. » (LaPrairie, 1993, p. 236)

Ceci s'est produit pendant une période de marginalisation croissante et de désintégration de la société et de la culture autochtones traditionnelles (Sugar and Fox, 1990; Shkilnyk, 1985; LaPrairie, 1992). Comme le souligne LaPrairie (1993) :

« Une grande variété de facteurs économiques, socio-culturels et judiciaires, associés au fait d'être autochtone et femme dans une société dominée par les hommes et les non-Autochtones, contribuent à faire entrer en conflit avec la loi les femmes autochtones. Le comportement violent, souvent montré par des femmes autochtones, est un produit de forces socio-économiques et de facteurs socio-culturels. L'ébranlement des rôles et des valeurs traditionnels des Autochtones, l'acceptation de la violence dans la société, les dispositions discriminatoires de la *Loi sur les Indiens* et les tensions dans les relations entre les hommes et les femmes ont concouru, pour réduire bien des femmes autochtones à un statut marginal. » (p. 243)

Résumé

En conséquence, par rapport aux femmes, il a toujours été important et il continue de l'être, de faire ressortir :

- a. que les femmes commettent proportionnellement moins de crimes violents que les hommes;
- b. que les infractions violentes forment une très petite proportion de toutes les infractions commises par des femmes;
- c. que les types d'infractions violentes pour lesquelles des femmes sont accusées ont tendance à être moins sérieuses que celles des hommes;
- d. que la majorité des homicides commis par des femmes comprennent des membres de la famille;
- e. que la plupart des augmentations des infractions commises par des femmes représentent des infractions contre les biens et des augmentations d'infractions violentes aux voies de fait mineures;

- f. que la race et la classe sociale doivent aussi être prises en compte avec le sexe pour comprendre la violence exercée par des femmes.

PROBLÈMES DE COMPRÉHENSION DE LA VIOLENCE DES FEMMES

Comment comprenons-nous la violence exercée par des femmes ?

Les statistiques officielles concernant le crime ne donnent, tout au plus, qu'une image brute de la fréquence relative des infractions violentes signalées, commises par des femmes, des types d'accusation, des peines imposées et, dans une certaine mesure, des tendances au cours d'une période. Elles n'aident pas beaucoup à comprendre cette violence. Antérieurement, on a aussi exposé les grandes lignes concernant les problèmes qui proviennent des différences entre les définitions, les limites des catégories juridiques et la variété des comportements qui y sont inclus.

Toutefois, il y a un certain nombre de problèmes supplémentaires qui créent des obstacles particuliers à la compréhension de la violence des femmes. Plusieurs de ces problèmes proviennent d'un manque de compréhension ou d'une prise en considération du sexe. Par rapport à l'interprétation des statistiques officielles, par exemple, on ne peut prendre pour acquis qu'elles reflètent les mêmes expériences et procédés pour les hommes et pour les femmes. Comme cela a été suggéré il y a plus de 25 ans, à propos des statistiques relatives à la santé mentale des femmes, ces statistiques :

« représentent quelque chose qui est réel à propos des problèmes des gens, mais ce qui est réel ne peut être séparé des actions professionnelles et administratives qui rendent ces problèmes sujets à une action judiciaire. Ces opérations transfèrent, rangent, trient et modèlent ce qui arrive en fait aux gens, dans des formes reconnaissables. [Ceci] élimine les variations situationnelles, les contextes, l'actualité, les conditions sociales qui caractérisent une communauté donnée... » (Smith, 1975, p. 102)

Par rapport aux crimes violents, Allen (1987) fait valoir que les rapports faits au tribunal, qui fournissent le fondement d'un procès et d'une sentence, donnent un compte rendu limité et restreint de l'événement, de son histoire ou de l'intention du délinquant. Les explications ou les exposés de la violence incluent rarement les vues du délinquant.

Problèmes d'échantillonnage et méthodologie

Un certain nombre de difficultés rencontrées dans l'interprétation des études traitant de la violence des femmes tiennent au choix de l'échantillon et aux méthodes de recueil des données (Wilbanks, 1982; Maden, Swinton and Gunn, 1994). Elles sont souvent

fondées sur des populations spécialement choisies ou très petites, comme les patients des cliniques, les patients des hôpitaux, ou des échantillons pris dans les prisons de délinquants condamnés pour des infractions inhabituelles. Même si ces problèmes influencent aussi les études consacrées aux hommes, du fait que le nombre de femmes disponibles pour l'étude est habituellement beaucoup plus faible que celui des hommes, ces exposés donnent, sur les femmes qui utilisent la violence, des renseignements intéressants mais peu représentatifs. On trouve des problèmes semblables dans les textes qui concernent la violence familiale.

De plus, les comparaisons entre les hommes et les femmes sont rendues confuses par les différences dans la manière dont les sexes sont traités par le système de justice pénale. Par exemple, Allen (1987) a démontré que les femmes qui commettent des actes de violence ont plus de chances que les hommes d'être déclarées mentalement inaptes ou déjudiciarisées, en vue d'un traitement psychiatrique, plutôt que d'être incarcérées. De même, différents pays répondent de façon différente à la violence exercée par des femmes dans le cadre de la famille (Greenland, 1987). Il apparaît aussi que les attentes comportementales et les réponses à la violence dans les établissements sont différentes selon les sexes (Mandaraka-Sheppard, 1986).

Convergence différente des disciplines

De considérables difficultés proviennent de la façon dont différentes disciplines universitaires expliquent et interprètent le comportement violent. Par exemple, les sociologues considèrent le contexte et la signification sociale reliés à des actes violents (Downes, 1982). Ceci comporte les antécédents ou les événements qui ont conduit à un incident violent, et les interactions entre les participants. La plupart des autres disciplines se concentrent sur les caractéristiques de la personne. Les biologistes et les physiologistes se concentrent souvent sur des explications génétiques et hormonales. Certaines disciplines, comme la psychologie et la psychiatrie, mettent un certain accent sur le développement de la personne ou sur des caractéristiques pathologiques, comme explication d'incidents violents (par exemple, Brownstone and Swaminath, 1989; Daniel, Robins, Reid and Wilfley, 1988). Les psychologues basent souvent leurs études de la violence sur des expériences de laboratoire qui peuvent avoir une application limitée aux situations de la vie réelle.

Le problème de la compréhension de la violence des femmes vient de ce que bien des documents la concernant ont été élaborés à partir d'études relatives aux hommes et généralisées pour les femmes ou les excluant.

Pathologie individuelle

Les démarches qui se concentrent sur les personnes ne se préoccupent pas de voir la violence dans son contexte social ou comme conditionnée par la situation. Ce fait crée déjà des problèmes pour la violence masculine, et ses conséquences sont encore

beaucoup plus importantes pour les femmes. Une sérieuse critique de cette façon d'aborder la question tient à ce qu'elle a eu tendance à utiliser des explications du comportement de la femme particulières à son sexe, qui découlent du fait de voir les femmes comme ayant des caractéristiques féminines spécifiques. Les comportements violents ou agressifs chez les femmes sont vus comme anormaux et peu féminins, et pouvant être éventuellement une indication d'instabilité mentale. Sim (1990) a étudié le développement des explications médicales et psychiatriques des infractions et du comportement en établissement des femmes. Par rapport au diagnostic psychiatrique des femmes délinquantes, Chunn et Menzies (1994) indiquent que :

« les décideurs médico-légaux individualisent et dépolitisent la déviance. En recherchant des causes, ils ignorent de façon récurrente les facteurs structuraux et placent la source de la déviance dans la femme elle-même.
» (p. 412)

Dorothy Smith suggère que « les idéologies psychiatriques désassemblent comportement et situation » (1975, p. 5).

L'utilisation du syndrome prémenstruel comme explication de la violence des femmes est un parfait exemple de l'individualisation et de la médicalisation du comportement des femmes. Leur violence est vue comme dirigée par des changements hormonaux, l'irrationnel et l'émotionnel, et hors de la maîtrise de la femme individuelle. On a indiqué que ce diagnostic, tout en ayant l'apparence d'une déduction objective, est fondé sur des représentations masculines du comportement approprié des femmes (Caplan, 1991; Kendall, 1991).

Aveuglement à l'égard du sexe

Même si les études sociologiques tiennent habituellement compte de la violence et du contexte dans lequel elle a lieu, bien des études portant sur les crimes violents, dans les domaines de la criminologie, de la sociologie et de la psychologie sociale, se sont concentrées sur la violence masculine ou n'ont pas envisagé la possibilité que les femmes et les hommes expérimentent et utilisent la violence pour des raisons différentes et dans des circonstances différentes, ou les deux. Elles n'ont pas considéré que la violence des femmes peut provenir d'une histoire et d'un contexte fort différents, à cause de leur sexe (Heidensohn, 1985).

Ainsi, dans ces disciplines qui ont examiné le contexte de la violence, loin d'utiliser des explications de la violence des femmes spécifiques à leur sexe, on tient souvent pour acquis que l'emploi de la violence est le même par les hommes et par les femmes, ce qui est en quelque sorte « un aveuglement à l'égard du sexe » (Dougherty, 1993). Ce problème est particulièrement caractéristique de beaucoup de documents qui traitent de la violence familiale, y compris les voies de fait sur des enfants, mais également d'études comparatives d'homicide d'hommes et de femmes ou de la violence carcérale.

Les études de la violence des femmes ont systématiquement omis de tenir compte des différences reliées au sexe en proposant des modèles pour les hommes et les femmes, dans leurs modèles d'apprentissage, dans leur manière de traiter et d'utiliser la colère, l'agression et la violence, et dans leur accès différent au pouvoir.

Images populaires des femmes violentes

Un problème de taille surgit de la difficulté que la société, dans son ensemble, ainsi que les disciplines universitaires ont à voir la violence ou l'agression, ou même la colère, comme composante du caractère féminin. Les stéréotypes traditionnels de la femme nourricière, gentille, passive et soumise refusent d'admettre toute possibilité d'agression ou de comportement violent comme réaction féminine naturelle. Il s'ensuit que l'on a tendance à voir les femmes violentes comme étant, de manière inadéquate et anormale, masculines, malades ou même folles, si elles transgressent le mode de comportement attendu (Heidensohn, 1985; Naffine, 1987; Carlen, 1988; Morris, 1987; Rasche, 1990; Faith, 1993). Ceci est particulièrement vrai des femmes qui tuent des enfants, puisque la notion de la femme élevant des enfants est inextricablement attachée à l'idée de la femme mère. Comme le remarquent Morris et Wilczynski (1993) dans leur étude des mères qui tuent leur enfant :

« Les femmes violentes sont habituellement présentées [par les criminologues] comme des 'démons' — elles ont choisi d'agir d'une manière qui contredit les opinions traditionnelles sur les femmes; comme masculinisées — elles ne sont pas de 'vraies' femmes; comme 'déprimées' — elles ne peuvent pas faire face aux pressions sociales; ou comme 'folles' — elles ne savaient pas ce qu'elles faisaient. » (p. 199)

Cette sursimplification des explications de la violence des femmes en a limité notre compréhension (Simpson, 1991; Naffine, 1987; Shaw, 1995).

La tendance à voir les gens comme du genre masculin ou féminin et à imposer des stéréotypes sexuels entraîne des problèmes considérables pour les femmes délinquantes qui ne se situent pas bien dans un rôle « féminin » (Carlen, 1985; Cain, 1989; Kersten, 1990; Birch, 1993; Faith, 1993; Chunn and Menzies, 1994). Comme l'a montré Birch (1993), les médias ont tendance à classer les femmes qui commettent des crimes violents, en victimes ou en démons. En prison, les femmes font l'expérience des conséquences de ces stéréotypes sexuels plus que n'importe qui d'autre, et Faith (1993) démontre comment la violence des femmes en prison est souvent mise sur le même pied que la « masculinité ». Les femmes ne peuvent être vues qu'en relation avec les hommes.

D'un point de vue féministe — un point de vue de plus en plus accepté — une véritable compréhension de la violence des femmes demande de porter une attention spécifique aux caractéristiques particulières de l'expérience des femmes en tant que femmes dans

la société (Chesney-Lind, 1989; Cain, 1989; Dougherty, 1993) ainsi qu'aux contraintes qui leur sont imposées par des facteurs de classe et de race, et de voir leur comportement dans ce contexte. Étant donné la variété des comportements qui constituent la « violence » et la nature sexuée de la socialisation, parler de « femmes violentes » n'a guère de sens.

EXPLICATIONS DU COMPORTEMENT VIOLENT DES FEMMES

Comme le suggère la précédente section, les explications de la violence varient considérablement entre les disciplines. La documentation met diversement l'accent sur les liens entre agression, colère et violence physique, les facteurs prédisposants et individuels, les facteurs sociaux et économiques et les facteurs situationnels (par exemple, Geen, 1990; Reiss and Roth, 1993). On s'est préoccupé presque exclusivement d'explications concernant la violence des hommes.

Les explications psychologiques ont tendance à mettre de l'avant que l'agression et la violence sont des comportements appris en réaction à des frustrations, pour atteindre des buts, et par l'observation de comportements violents (Boyd, 1988; Reiss and Roth, 1993). Elles attirent l'attention sur des facteurs touchant la personnalité, des aptitudes d'apprentissage cognitif, la socialisation, le développement de la prime enfance, des facteurs sociaux et culturels plus larges comme la pauvreté et la race, et le rôle des facteurs prédisposants, des facteurs situationnels et des facteurs activateurs.

Toutefois, il existe une reconnaissance croissante de la nécessité de prendre en compte les facteurs situationnels et contextuels, et leur interaction avec les facteurs personnels, plutôt que seulement les facteurs caractéristiques, ayant trait à la personnalité, ou démographiques (Goldstein and Keller, 1983). Reiss et Roth (1993, p. 34) soulignent de la même façon que « la prise de conscience de la diversité de la violence et de la complexité de ses causes accroît la sensibilisation à des possibilités d'intervention ». Felson et Tedeschi (1993) esquissent une façon « socio-interactionniste » prometteuse d'aborder l'agression et la violence, qui met l'accent sur l'interaction entre la situation et les caractéristiques interpersonnelles ainsi que sur la signification des événements pour les personnes concernées. Ils n'envisagent pas la manière dont ceci se relie à la violence des femmes. Thomas (1993), dans une étude de l'emploi fait par les femmes de la colère plutôt que de la violence, suggère de façon semblable qu'une théorie unique ne peut jamais être satisfaisante et note que l'on se tourne vers des théories plus intégratives, qui reconnaissent l'importance des processus cognitifs et des significations personnelles attachées aux faits.

Les seules explications, ou presque, qui ont été utilisées traditionnellement pour expliquer les crimes violents commis par des femmes sont biologiques. Ces explications ont constamment mis de l'avant les facteurs hormonaux et le syndrome prémenstruel (d'Orban and Dalton, 1980; Mazur, 1983; Taylor, 1984). Comme cela est indiqué dans la section précédente, un certain nombre de critiques ont contesté la validité de la

classification du syndrome prémenstruel comme désordre mental, du fait qu'il existe peu de preuves empiriques qui supportent une association avec des crimes comportant la violence, et qu'elle réduit le comportement des femmes à des émotions « irrationnelles » et à des déchaînements hormonaux, plutôt qu'à d'autres explications de leur fureur ou de leur violence (voir un examen dans Kendall, 1991; Campbell, 1993; Faith, 1993). Comme le fait remarquer Kendall (1991) :

« Les femmes individuelles deviennent le centre de l'enquête, plutôt que les structures fondamentales des institutions existantes qui produisent des sentiments de colère, de frustration de solitude et d'impuissance. Les changements prescrits sont des changements individuels plutôt que des changements sociaux. » (p. 91)

De la même façon, les crimes violents commis par des femmes ont été expliqués dans les tribunaux en termes d'instabilité mentale, de désordre de la personnalité ou de défaut caractériel (Allen, 1987; Sim, 1990).

Explication des agressions commises par des femmes

« Les différences dans les facteurs de socialisation pour chaque sexe sont dramatiques, en ce qui a trait à la colère et à l'agression. » (Lerner, 1985, p. 52)

Au cours des dernières années, on s'est de plus en plus efforcé d'essayer de comprendre et d'expliquer la colère, l'agression et la violence démontrées par les femmes, plutôt que la violence en général ou comme une activité principalement masculine. Même si l'expression ou le résultat extérieur de la violence exercée par des hommes ou par des femmes peut en apparence être identique, la signification de cette colère est considérée comme étant très différente, provenant d'un modèle d'éducation différent, d'une chaîne différente de facteurs y conduisant et de réactions différentes à son emploi par les utilisateurs et les observateurs. Une bonne partie de ces travaux se sont concentrés sur les femmes dans les situations de tous les jours et sur les relations (par exemple, Lerner, 1985; Tavis, 1989; Thomas, 1993), et ont souligné l'importance cruciale des modèles de socialisation et d'éducation.

Dans une étude de grande ampleur consacrée à l'utilisation de la colère par les femmes dans des situations quotidiennes, Thomas (1993) indique que la plupart des travaux antérieurs concernant la colère sont basés sur des populations d'hommes et sur des expériences dans des situations de laboratoire, et ont négligé de tenir compte même des différences fondamentales entre les hommes et les femmes dans la façon d'exprimer leur colère.

Comme le fait remarquer Lerner (1985, p. 1), « on a longtemps détourné les femmes de la conscience et de l'expression directe de la colère ». Stanko (1990, p. 10) indique que «

les hommes gèrent le danger d'une manière bien différente de celle des femmes; ils apprennent à traiter avec le danger physique, habituellement en compagnie d'autres hommes », à mesure qu'ils accumulent de l'expérience dans leur enfance, leur adolescence et leur état adulte. Peu d'auteurs ont envisagé les conséquences de ces différents modèles de socialisation pour les femmes délinquantes (Darke, 1987; Campbell, 1993).

Au cours des vingt dernières années, la psychologue Anne Campbell a centré son attention sur l'emploi de l'agression par les femmes, en essayant au départ de comprendre le comportement agressif des femmes détenues et des jeunes filles délinquantes. La question qui l'intéressait est devenue non plus pourquoi un petit nombre de femmes commettent des crimes violents mais, « comment la plupart des femmes évitent-elles les batailles ? » (p. 2). Dans *Men, Women, and Aggression* (1993), qui regroupe la plupart des textes psychologiques concernant les différences entre les sexes ainsi que son propre travail, elle souligne certaines des principales façons par lesquelles les hommes et les femmes comprennent et utilisent la colère et l'agression, en reconnaissant la nature sexuée de leur expression et de leurs origines. Elle indique que pour les hommes, l'agression est « un moyen d'exercer un contrôle sur d'autres personnes, lorsqu'ils sentent le besoin de récupérer le pouvoir ou l'estime de soi ». Pour les femmes c'est « un manque temporaire de maîtrise provoqué par une pression irrésistible et aboutissant à un sens de culpabilité » (p. viii). C'est, pour les femmes, un manque de maîtrise de soi, et pour les hommes un moyen d'imposer leur emprise, qui provoque rarement un sens de culpabilité.

Campbell fait valoir que les théories psychologiques formelles ont toujours rivalisé pour établir une théorie unique de l'agression, mais on devrait reconnaître maintenant que des théories distinctes sont nécessaires pour expliquer les agressions commises par les hommes et par les femmes. Ainsi, en esquisant quelques explications psychologiques et sociologiques de l'agression, elle distingue entre l'agression commise par des hommes, comme agression instrumentale — un moyen d'imposer son emprise sur les autres, et l'agression commise par des femmes, comme agression expressive — une libération de la tension accumulée.

Les théories pour lesquelles l'agression est expressive — qu'elles soient psychologiques ou sociologiques — mettent habituellement l'accent sur les facteurs de socialisation et l'élaboration de contrôles sociaux ou personnels de nos instincts fondamentaux, ou la crainte de la punition si nous n'arrivons pas à les contenir. On nous a appris à réfréner nos instincts et à développer la maîtrise de soi. Par contraste, les théories de l'agression instrumentale supposent que les personnes utilisent l'agression non parce qu'elles perdent leur sang-froid, mais à cause des avantages évidents qu'offre l'agression. Ceux-ci peuvent comprendre des récompenses sociales comme le respect, une image de soi rehaussée ou des récompenses matérielles. On a décrit cette agression instrumentale comme « un pouvoir coercitif — l'emploi de menaces ou de punitions pour obtenir la

soumission ou la satisfaction des demandes, qu'il s'agisse d'argent, de gratification sexuelle ou de changement politique » (Campbell, 1993, p. 13).

Campbell indique que le procédé par lequel les hommes et les femmes en viennent à comprendre l'agression est fondé sur des théories communes ou des « représentations sociales » qui guident notre perception du comportement agressif (les femmes le voyant comme étant stressant ou déplaisant, les hommes comme un défi), des impressions que nous en ressentons (la peur en regard de l'indignation) et de la façon dont nous nous comportons (pleurer, crier ou jeter des objets en regard d'attaquer un provocateur). Ces représentations sociales sont apprises et renforcées tout au cours de la vie, de manières très différentes pour les hommes et pour les femmes.

Les études de la prime enfance suggèrent qu'il y a peu de différences entre la colère et les tendances agressives des jeunes enfants, garçons ou filles; mais lorsqu'ils grandissent et qu'ils commencent à reconnaître l'identité de leur sexe, leur socialisation se fait de façon différente. Ainsi, dès l'enfance, on apprend aux garçons quand et comment utiliser l'agression, alors que l'on apprend aux filles comment la réprimer :

« Ce qu'il y a de plus remarquable au sujet de la socialisation de l'agression chez les filles, c'est son absence. Les filles n'apprennent pas la bonne manière d'exprimer leur agression; elles apprennent tout simplement à ne pas l'exprimer. » (Campbell, p. 20)

D'un autre côté, les garçons sont témoin d'agressions et de combats dès leur jeune âge et, même si, au départ, on peut les décourager de s'en servir, cela devient une importante expérience de l'essayer et de se défendre par eux-mêmes — l'agression et la force étant considérées comme une composante essentielle de l'âge viril, et ce fait est renforcé par les adultes autour d'eux ainsi que par la culture environnante. « Ce qui est appelé « force de caractère » chez les garçons est dénommé « peu féminin » chez les filles. » (Symonds cité par Lerner, 1985).

En analysant les expériences quotidiennes de colère et d'agression des femmes, Campbell démontre comment l'agression expressive se développe à partir de la maîtrise d'une colère initiale, à travers une période de disputes ou de pleurs qui peuvent libérer la colère si la situation s'améliore, mais qui peuvent conduire à l'utilisation de l'agression physique si le problème se maintient ou s'accroît — une explosion qui, de nouveau, agit comme un moyen de détente. L'étape finale en est une de culpabilité ou d'embarras causés par le déchaînement qui, s'il est remarqué, sera sujet à la censure publique.

COLÈRE	>	PLEURS	>	GESTES	>	CULPABILITÉ
+		la dispute		agression si la		embarras
retenue et		donne un sens de		frustration se		le résultat
maîtrise de soi		libération		poursuit ou		
				augmente		

« Les femmes pleurent plutôt que de frapper non à cause de leurs hormones, de l'histoire de leur renforcement ou de leur rôle de personnes qui prennent soin des autres, mais parce qu'elles voient l'agression comme un échec personnel... » (Campbell, 1993, p. 85)

Par contraste, les exposés de l'expérience masculine de l'agression montrent qu'elle est plus sujette à se produire dans un emplacement public, et au milieu d'un groupe, de faire fonction de renforcement de la masculinité et de la valeur personnelle, et d'être justifiée et glorifiée « comme une extension des rencontres physiques routinières de l'adolescence » (Campbell, 1993, p. 66; Stanko, 1990). Hans Toch (1969, 1994), dans son étude classique de la violence dans les prisons pour hommes, et James Gilligan (1992), sur la base d'une expérience de travail de 25 ans dans un établissement pour hommes à sécurité maximale et dans un hôpital prison, font aussi ressortir cette analyse du rôle de l'agression pour les hommes, particulièrement en tant que soutien de la valeur personnelle.

Le point central d'une bonne partie de cette analyse du comportement de la femme est la maîtrise de soi que les femmes utilisent pour retenir colère et agression. Les études de la colère commune montrent que les hommes et les femmes rendent compte de sentiments de colère avec la même fréquence, bien que parmi les femmes elle soit moins sujette à se développer en agression. De plus, les hommes peuvent utiliser l'agression sans être en colère. Campbell suggère que le viol et le vol, deux crimes qui sont commis presque toujours par des hommes, sont deux exemples d'un comportement agressif qui n'est habituellement pas associé à la colère.

La capacité des femmes à l'empathie apparaîtrait comme l'une des principales explications de l'expérience féminine de culpabilité, lorsque des femmes sont en colère ou agressives. L'empathie est aussi l'un des facteurs qui est considéré comme central dans les thérapies de maîtrise de l'agressivité et elle est une dimension importante de la notion de personnalité antisociale parmi les délinquantes violentes.

Campbell ainsi que Lerner indiquent très clairement que parmi les sexes eux-mêmes, il y a également de grandes différences dans les personnalités et l'éducation, qui entraînent une propension plus ou moins forte à expérimenter la colère et à agir agressivement. On reconnaît aussi que les hommes et les femmes peuvent parfois utiliser l'agression ou la violence de manière instrumentale ou expressive. Néanmoins, c'est le constant renforcement des manières de se comporter des hommes et des femmes qui contribue à maintenir ces représentations sociales très différentes, de la colère et de l'agression.

Expérience de la violence

Quelles sont les conséquences, pour les femmes, de la plus grande aisance des hommes à traiter avec la violence et à l'employer ? Dans leur vie quotidienne, les femmes

risquent beaucoup plus que les hommes la violence exercée par leur partenaire, leurs connaissances, leurs amis, à la maison ou sur leur lieu de travail. Elles courent plus de risques de violence physique et sexuelle exercée par des hommes qu'elles connaissent. Enfants, les filles courent plus de risques de sévices sexuels que les garçons (Reiss and Roth, 1993).

Une des opinions du « sens commun » au sujet de la violence est que son expérience entraînera l'utilisation ultérieure de la violence. Dans un examen approfondi de la documentation concernant les mauvais traitements des enfants et leurs liens avec la délinquance, les agressions, la violence et les mauvais traitements qui s'en suivent, Widom (1989 (a) et (b)) a établi que cela n'est pas inévitable. Ce ne sont pas tous ceux qui ont connu la violence ou des sévices sexuels étant enfants qui en feront nécessairement usage eux-mêmes contre les autres. Et elle conclut :

« Être violenté étant enfant peut accroître le risque de devenir un parent infligeant de mauvais traitements, un délinquant ou un adulte criminel violent. Néanmoins, sur la base des conclusions des documents de la recherche existante, on ne peut pas dire que cette voie est assurée et certaine. » (Widom, 1989 (a), p. 24)

Dans une étude ultérieure des liens entre les enfants maltraités et abandonnés et le comportement d'adultes criminels (1989 (b)), elle a pu montrer que, pour les hommes comme pour les femmes, de tels antécédents ont influencé les risques que des adultes commettent des infractions, mais qu'il a eu un plus grand effet sur les femmes, puisqu'elles ont généralement de faibles taux d'infraction :

« Faire l'expérience dans la prime enfance des mauvais traitements ou de l'abandon a un effet important sur les personnes ayant peu de probabilités de s'engager dans un comportement criminel d'adulte officiellement enregistré. » (p. 265)

Elle a aussi pu démontrer que les hommes (et non les femmes) ayant des antécédents de mauvais traitements durant leur enfance étaient aussi plus enclins à être condamnés pour des infractions violentes, que ceux ne présentant pas ces antécédents. Parmi les femmes, ces antécédents sont aussi associés à une fréquence plus élevée de dépressions et de traitements psychiatriques (Widom, 1989 (b)). Donc, même s'il est évident que la violence est commune dans la vie de nombreuses femmes de la société, un comportement ultérieur violent ou délinquant n'est pas inévitable.

Toutefois, lorsque nous considérons ces femmes qui se trouvent en conflit avec la loi, il est très clair qu'elles ont eu une sévère expérience de la violence, dans l'enfance ou comme adultes. On a fait la même constatation au Canada chez les femmes des populations carcérales fédérales et provinciales, ainsi que chez les femmes en surveillance communautaire (Comack, 1993; Shaw, 1991 (b), 1994).

De victime à délinquante

Plusieurs études récentes ont établi les liens entre le passage du statut de victime ou de personne sur la défensive à celui de délinquante ou de victimisante, parmi les femmes délinquantes (Chesney-Lind, 1989; Arnold, 1990; Gilfus, 1992; Higgs, Canavan and Meyer, 1992). Dans une étude américaine, Gilfus (1992) fait valoir que la marginalité économique, sociale et politique contribue à expliquer le fait qu'il y a un chevauchement entre le fait d'être victime de violence et celui d'être condamnée pour une infraction violente :

« En effet, le processus de criminalisation des femmes est rattaché de façon complexe à la position subordonnée de la femme dans la société, où la victimisation par la violence, associée à la marginalité économique rattachée à la race, à la classe et au sexe, brouillent bien souvent les frontières entre les victimes et les délinquantes. » (p. 86)

En étudiant les liens entre le fait d'être victime, de survivre et de tomber dans la criminalité, Gilfus a trouvé, dans son étude, que la plupart des femmes incarcérées ont quitté la maison pour échapper à de mauvais traitements physiques ou sexuels, se sont tournées vers des activités illégales, dont la prostitution, en vue de survivre, et ont été à leur tour les victimes d'amis, de clients, de souteneurs, de revendeurs de drogues et de la police.

« Lorsque les femmes ont été violentées et exploitées aussi sévèrement et aussi souvent que les femmes de cette étude, on doit se demander comment ces expériences de violence affectent le développement des femmes et leur orientation morale au monde. Lorsque la victimisation extrême est accompagnée de pauvreté et de discrimination raciale, les femmes peuvent n'avoir que bien peu d'options pour leur survie selon des avenues légales, et peuvent trouver un sens à l'appartenance et à l'engagement relationnel dans le monde de la criminalité de la rue, lorsqu'elle ne peut être obtenue ailleurs. » (Gilfus, 1992, p. 86)

Ainsi, parmi les femmes qui entrent dans le système judiciaire, l'expérience de la violence dans les situations quotidiennes est plus commune dans certains groupes que dans d'autres. Les femmes ayant un passé économique et social des plus pauvres sont plus sujettes à faire l'expérience journalière de plus de violence que les autres, comme le sont les minorités raciales. Elle peut être causée par des partenaires ou des amis, aussi bien que par des connaissances et des clients, au travail et dans les transactions de la rue. Et, indépendamment de l'enfance, les expériences de violence, de prostitution, d'alcool et de drogue font toutes courir aux femmes impliquées dans de telles activités de plus grands risques de violence qu'aux autres.

Alcool et drogues

Le rôle de la toxicomanie dans les agressions et la violence est essentiel pour ce qui est de l'augmentation des réactions agressives et de la levée des inhibitions (Reiss and Roth, 1993). Maden, Swinton et Gunn (1994 (a)) notent une fréquence plus élevée de problèmes de toxicomanie en Angleterre et au pays de Galles parmi les populations carcérales de femmes que parmi celles d'hommes (22 % et 10 % respectivement). Brownstein et al. (1994), sur la base d'un petit groupe de femmes purgeant des peines pour meurtre ou homicide involontaire coupable dans l'État de New York, soulignent la prévalence de la toxicomanie comme un facteur important de leurs infractions; d'autres études américaines concernant des femmes accusées de meurtre le font aussi (Goetting, 1987; Mann, 1990 (a)). Steffensmeier (1995) fait remarquer qu'une plus grande proportion de femmes incarcérées que d'hommes ont commis leurs infractions sous l'influence de drogues ou de l'alcool.

La toxicomanie parmi les délinquantes sous responsabilité fédérale a été étudiée de façon approfondie par Lightfoot et Lambert (1991) et par Kendall (1993), mais pas en relation avec un comportement violent. Loucks et Zamble (1994), dans une comparaison préliminaire entre les hommes et les femmes détenus sous responsabilité fédérale, ont trouvé des taux plus élevés d'alcoolisme parmi les hommes, et de toxicomanie chez les femmes. Moyer (1992) a remarqué une fréquence beaucoup plus élevée de l'association de l'alcool à des accusations de meurtre ou d'homicide involontaire coupable parmi les Autochtones que parmi les non-Autochtones. Seabrooke (1993) a examiné de près la relation entre l'alcool, les drogues, l'usage du tabac et la colère parmi les femmes d'une communauté et il a découvert que l'utilisation de médicaments de prescription était plus élevée chez les femmes qui se sentaient en colère et parmi les femmes âgées qui boivent davantage. La plupart des chercheurs voient la toxicomanie parmi les femmes comme symptomatique d'autres aspects de leur vie (par exemple, Lightfoot et Lambert, 1992).

Résumé

Les études de la violence exercée par les hommes semblent se déplacer des explications par une théorie unique vers des façons de l'aborder plus intégrées, qui tiennent compte des caractéristiques situationnelles, des facteurs sociaux et économiques ainsi que des facteurs interpersonnels. On porte de plus en plus attention à l'élaboration d'une compréhension de l'utilisation faite par les femmes de la colère, de l'agression et de la violence, tout en reconnaissant que la plupart des travaux dans ce domaine ont été élaborés en se fondant sur les hommes. On identifie des modèles différents de socialisation et d'éducation pour les hommes et pour les femmes, qui encouragent les hommes à utiliser l'agression et les femmes à la réprimer. L'emploi de l'agression par les femmes se caractérise comme étant principalement expressive, et son utilisation par les hommes instrumentale, pour obtenir la suprématie. Ainsi, l'emploi de la colère et de l'agression, les manières de les exprimer, les réactions à leur usage et les renforcements

sociaux de ces comportements sont très différents pour les deux sexes. L'expérience de la violence dans l'enfance ne conduit pas inévitablement à son utilisation une fois adulte; néanmoins, une proportion élevée des femmes qui se trouvent dans le système de justice pénale auront fait l'expérience de certaines formes de mauvais traitements physiques ou sexuels dans l'enfance ou comme adultes. Les études à base carcérale montrent un lien entre la victimisation des filles et la criminalisation, les rendant plus vulnérables à la violence des rues. L'alcool et particulièrement l'usage des drogues sont clairement associés à la violence exercée par les femmes.

ÉTUDE DE L'AGRESSION ET DE LA VIOLENCE EXERCÉES PAR DES FEMMES

Cette section examine la documentation concernant la violence exercée par des femmes selon trois catégories principales : a) les études de la violence à la maison; b) les études fondées sur les infractions; c) les études concernant les établissements. À l'exception des mauvais traitements aux enfants, la plupart des auteurs s'entendent pour dire que relativement peu d'études ont été publiées au sujet des agressions ou de la violence exercées par des femmes, reflétant la rareté de la violence des femmes, et l'intérêt dominant à expliquer la violence des hommes.

a. La violence à la maison

La recherche relative à la violence familiale est rendue difficile par plusieurs des problèmes identifiés à propos de la violence criminelle. Ceux-ci comprennent l'isolement des différentes disciplines comme la médecine, la psychologie ou le travail social, qui oeuvrent dans ce domaine; les limites des explications individuelles; le peu de comptes-rendus par suite de la tradition de la vie privée familiale; les limites des définitions, des méthodes de classification et du recueil des données; l'aveuglement à l'égard du sexe (McCall and Shields, 1986; Schwartz, 1989; Ohlin and Tonry, 1989; Dougherty, 1993; Reiss and Roth, 1993).

L'expression « violence familiale » comprend la prise en compte des mauvais traitements physique, sexuel et psychologique entre n'importe lequel des membres d'une famille mais, en pratique, on se concentre surtout sur la violence physique exercée par des hommes à l'encontre de leur partenaire et des enfants (Ohlin and Tonry, 1989; Strauss, 1987; Light, 1987; MacLeod, 1987; DeKeseredy and Hinch, 1991). Toutefois, un important secteur de discussion s'est récemment concentré autour de la question des contributions relatives des hommes et des femmes à la violence à la maison, permettant à certains chercheurs de prétendre que les femmes font usage de violence à la maison tout autant que les hommes. Par exemple, Straus et Gelles (1990) prétendent, en se fondant sur les données d'une enquête américaine, que « par contraste avec leur comportement hors de la famille, les femmes sont aussi violentes que les hommes dans le milieu familial » (p. 11) et une étude manitobaine de Sommer, Barnes

et Murray (1992) avance les mêmes affirmations. Il est toujours nécessaire pour les autres d'affirmer que :

« La violence contre les épouses... est souvent continuelle et sévère et se produit dans un contexte constant d'intimidation et de coercition, et elle est liée de façon inextricable à des tentatives pour dominer et diriger les femmes. » (Dobash, Dobash, Wilson and Daly, 1992, p. 71)

Une bonne partie de la dispute se centre autour de la méthodologie utilisée, en particulier la Conflict Tactics Scale (CTS) élaborée par Gelles (voir Straus and Gelles, 1990), et la supposition que la violence exercée par les hommes et les femmes peut être considérée comme le même phénomène, que leur autorité, leurs responsabilités et leur statut sont les mêmes dans la famille et que leurs modèles de socialisation, en relation avec l'utilisation de l'agression ou de la violence, sont les mêmes (Dobash et al., 1992; Dougherty, 1993; Campbell, 1993). Ainsi, Dobash et al. (1992) soulignent qu'en « mesurant » les incidents violents commis par les maris et les épouses, la CTS néglige de considérer les « intentions, les interprétations et les antécédents des relations entre les personnes » (p. 79) et qu'elle ne peut mesurer la violence à répétition continue associée aux coups. Faith (1993) remarque que l'étude manitobaine (Sommer et al., 1992) a inclus des femmes lançant des objets, mais pas nécessairement contre leur partenaire, dans la définition de la violence.

En se fondant sur le résultat le plus sérieux de la violence à la maison, le meurtre, les preuves soulignent clairement les conséquences fort différentes de cette violence pour les hommes et pour les femmes (Cote, 1991; Dobash et al., 1992; Wilson and Daly, 1993) :

« Les hommes tuent souvent leur épouse après de longues périodes de violence physique accompagnée d'autres formes de mauvais traitements et de coercition; dans ces cas, les rôles sont rarement inversés, si tant est qu'ils le soient jamais. Les hommes accomplissent des familicides, tuant épouse et enfants ensemble; les femmes ne le font pas. De façon habituelle, les hommes poursuivent et tuent la femme qui les a quittés; rarement les femmes en font autant, si tant est qu'elles le fassent. Les hommes tuent leur épouse dans le cadre d'un meurtre-suicide planifié; on n'a presque jamais entendu parler d'actes semblables accomplis par des femmes. Les hommes tuent en réaction à des révélations sur l'infidélité de leur femme; les femmes ne réagissent presque jamais de cette façon, bien que leur conjoint soit souvent adultère. Il y a des preuves écrasantes démontrant qu'une grande proportion des meurtres de leur conjoint accomplis par des épouses sont des actes d'auto-défense, alors que ce n'est presque jamais le cas de ceux commis par des hommes. » (Dobash et al., 1992, p. 81)

Dobash et al. (1992) signalent aussi qu'une partie des affirmations prônant l'équivalence de la violence exercée par les hommes et par les femmes reposent sur des taux identiques d'homicides du conjoint aux États-Unis, une situation qui est particulière à ce seul pays, comme l'ont démontré Wilson et Daly (1993) pour le Canada. C'est aussi un fait bien reconnu que les conséquences de la violence des hommes et des femmes à la maison sont aussi plus sérieuses pour les femmes (Stets and Straus, 1990; Reiss and Roth, 1993). Au Canada, les femmes comptent pour 80 à 90 % des victimes d'agressions et d'agressions sexuelles entre partenaires (Johnson, 1989). Même ceux qui soutiennent que les femmes sont violentes à la maison concluent que « les maris en tant que victimes ne forment qu'un extrêmement petit montant des incidents provoquant des blessures sérieuses mais non mortelles » (Straus and Gelles, 1990).

Faith (1993) indique que ce n'est que récemment que l'on a reconnu la violence entre des partenaires de même sexe, mais qu'il n'y a aucune preuve démontrant que les partenaires « masculinisés » soient plus agressifs que les partenaires « féminisés », ni aucune association entre lesbianisme et violence (Lobell, 1986; Brooks, 1981, cité par Faith, 1993).

Et donc, comme pour toutes les formes de violence, la prédominance de la violence masculine a signifié que la plupart des recherches se sont centrées sur les caractéristiques des hommes qui maltraitent physiquement, sur la démonstration de leur plus grande contribution à la violence à la maison et sur les explications qui soulignent leur pouvoir et leur autorité sur les femmes. On a écrit peu de chose au sujet des femmes qui sont violentes envers leur partenaire, sauf dans le cas de meurtre (Campbell, 1993; Dougherty, 1993). Comme Campbell (1993), Stets et Straus (1990) suggèrent que la violence exercée par les hommes contre leur partenaire est instrumentale, en vue de maintenir leur autorité, tandis que celle des femmes est une expression de leurs frustrations ou de leur stress.

Ce ne sont pas seulement les auteurs féministes, ou les auteurs se plaçant dans la perspective des femmes victimes de mauvais traitements, qui avancent ces opinions. Reiss et Roth (1993) concluent que la théorie féministe qui met l'accent sur la répartition inégale du pouvoir dans la famille est l'une des voies les plus fructueuses conduisant à la compréhension de la violence familiale et à l'élaboration de programmes de prévention et d'intervention.

Enfants maltraités par des femmes

Les chercheurs n'ont pas ignoré les mauvais traitements infligés aux enfants, en tant que problèmes sociaux sérieux demandant compréhension et intervention. Même si les recherches sont considérables, le sexe est rarement un indicateur conceptuel (pour trouver une exception, voir McCall and Shields, 1986).

Les études des mauvais traitements aux enfants, effectuées par des féministes, se sont concentrées presque uniquement sur des perpétrations faites par des hommes, une démarche qui, de l'avis de Gordon (1987), devrait être dépassée. Dougherty (1993, p. 94) fait remarquer que les mauvais traitements aux enfants par des femmes ont été « pratiquement ignorés » par les chercheurs qui adoptent un point de vue basé sur la femme, ne gardant comme explications que « des facteurs psychiatriques sexuellement neutres et des défauts dans la structure du caractère ».

« Défendre les femmes contre la violence est si urgent que nous craignons que les femmes ne perdent leur statut de 'victimes' méritantes, si nous reconnaissons les agressions commises par les femmes elles-mêmes. Cette complexité est particulièrement marquée dans le cas des mères, parce qu'elles sont simultanément victimes et victimisantes, dépendantes et source de dépendance, faible et puissante. » (Gordon, 1987, p. 69)

Il y a néanmoins des exceptions, comme le suggère Washburne (1983) :

« Les féministes ont reconnu que les femmes sont à l'occasion violentes envers les hommes et elles comprennent que la violence est le résultat de pressions sociétales et interpersonnelles sur les femmes. La violence des femmes envers les enfants a besoin d'être reconnue et étudiée dans le même contexte. Les mauvais traitements exercés par des femmes envers des enfants proviennent directement de leur propre oppression dans la société et dans leur famille. »
(p. 291)

Aucune définition de l'enfance maltraitée n'a été généralement acceptée (Garbarino, 1989; Lenton, 1990) et il n'existe pas de cohérence dans l'emploi de termes qui peuvent inclure l'abandon, les mauvais traitements, l'agressivité, les sévices, la violence physique et même la violence éventuelle. Certains chercheurs incluent la fessée dans la violence, d'autres l'en excluent. Cette incohérence crée des problèmes méthodologiques et théoriques (Keller and Erne, 1983).

L'ampleur de la violence des femmes envers des enfants

Puisque les femmes assurent la plus grande part du soin des enfants, elles sont donc moins exposées à figurer dans les statistiques concernant les mauvais traitements. Ainsi, en Angleterre et dans le pays de Galles, Heidensohn a mentionné (1992) que, de 1983 à 1987, les mères naturelles étaient impliquées dans 33 % des cas de mauvais traitements physiques et les pères naturels dans 29 % des cas. Cependant, en tenant compte de la personne avec qui vivait l'enfant, les pères étaient impliqués dans 61 % des cas et les mères dans 36 %. Comme le fait remarquer Gordon :

« Étant donné que les hommes passent généralement beaucoup moins de temps avec les enfants que les femmes, ce qui est remarquable, ce n'est pas que les femmes soient violentes avec les enfants mais que les hommes soient responsables de près de la moitié des mauvais traitements aux enfants. »

(1987, p. 69)

Aux États-Unis, Gelles (1987) a étudié la violence exercée contre les enfants dans un petit échantillon de familles connues des organismes et de la police pour leur violence, et dans un groupe qui n'avait pas cette identification. La plupart des actes violents comportaient la fessée ou les gifles. Sans surprise, il a trouvé que les mères, qui assurent principalement la garde et la discipline, étaient le parent le plus agressif physiquement. Les études portant sur les programmes de traitement des enfants maltraités ont aussi trouvé une surreprésentation des femmes, puisqu'ils ont tendance à se tenir de jour, lorsque les pères ne peuvent y participer (Dougherty, 1993). De plus :

« Les femmes sont toujours concernées, parce que même si les hommes sont les coupables, les femmes sont habituellement les principales gardiennes qui, par définition, n'ont pu, dans une certaine mesure, protéger les enfants. » (Gordon, 1987, p. 69)

Toutefois, et le fait est intéressant, tandis que s'accroît le nombre de ménages monoparentaux tenus par une femme, le taux de violences sévères dans la famille décroît. Ethier, Palacio-Quintin et Jourdan-Ionescu (1992) font valoir que les trois-quarts des cas de mauvais traitements aux enfants comprennent l'abandon plutôt que la violence.

Néanmoins, certaines mères sont violentes avec leurs enfants. D'après Gordon (1987), cela signifie que « les recherches concernant les mauvais traitements aux enfants deviennent plus intéressantes et plus stimulantes pour les féministes ». La question devient donc « qu'est-ce qui motive la fureur des femmes et leur abus de pouvoir ? ».

Les mères qui infligent de mauvais traitements à leurs enfants sont le plus souvent l'objet d'études cliniques qui tendent à être « aveugles à l'égard du sexe », en négligeant de prendre en considération les différences entre les expériences des hommes et celles des femmes dans la famille (Milner and Crouch, 1993). Les études à base individuelle n'ont pas identifié un profil psychologique clair des parents qui maltraitent leurs enfants (Lenton, 1990); Milner et Crouch (1993) concluent que moins de 10 % de tous ceux qui maltraitent les enfants aux États-Unis souffrent de désordres psychiatriques. Les caractéristiques des parents qui maltraitent des enfants, identifiés dans ces études, comprennent une hyperréaction aux écarts de conduite des enfants (Bradley and Peters, 1991), un sens d'incompétence générale, une perte de la maîtrise de sa propre vie, une détresse et une dépression généralisées, l'angoisse, la solitude, des troubles occasionnels de la pensée et une inaptitude à faire face aux exigences ordinaires, pour

ne pas mentionner les exigences extraordinaires. (Meier (1995), dans Dougherty, 1993, p. 102). Dougherty remarque que :

« La manifestation de ces types particuliers de comportement et d'émotions par des femmes est mieux comprise comme la manifestation d'un état général chez les femmes qui se conforment aux attentes normatives que le patriarcat a fixé pour elles, plutôt que comme la manifestation d'un caractère anormal partagé par les parents infligeant de mauvais traitements. » (p. 103)

Les explications intergénérationnelles suggèrent que la majorité des femmes qui maltraitent leurs enfants sont elles-mêmes maltraitées, qu'elles peuvent recréer un style disciplinaire qui comporte la violence, qu'elles héritent des mêmes réalités sociales comme la pauvreté ou l'isolement qui conduisent à la frustration et à l'agression, ou réagissent agressivement à la détresse d'un enfant qui leur rappelle la leur (Lenton, 1990; Ney, 1988). Cependant, comme l'a souligné l'étude de la section précédente, le passage de l'état de victime à celui de victimisante n'est ni direct ni clair. Oldershaw, Walters et Hall (1989, p. 258) citent des données qui révèlent « des tendances agressives, non complaisantes » chez des enfants maltraités, aucune différence entre des enfants maltraités et des enfants qui ne le sont pas, ou trouvent que des enfants maltraités sont plus accommodants que les autres.

Les explications culturelles suggèrent que certaines cultures peuvent sanctionner la violence envers les enfants. Lenton (1990) mentionne que certains parents croient souvent qu'ils « disciplinent » leurs enfants de la bonne façon, et non qu'ils les « maltraitent ». Pour ce qui est des facteurs situationnels, DeKeseredy et Hinch (1991) signalent que les sociologues canadiens ont consacré peu de temps à étudier l'enfance maltraitée. Toutefois, les études sur le rôle du stress (Milner et Crouch, 1993), du désavantage socio-économique (Ethier et al., 1992-1993; Friedrich et Wheeler, 1982), de l'isolement et du manque de soutien (Lovell et Hawkins, 1988) ont toutes apporté des résultats clairs. Dans l'ensemble, dans un examen approfondi des théories sociales et structurales concernant la violence familiale, McCall et Shields (1986) concluent que même si elles peuvent ou non expliquer la violence, elles « éclairent la manière dont la violence est possible dans la famille » (p. 99).

Exploitation sexuelle des enfants

Les renseignements concernant l'exploitation sexuelle des enfants par des femmes sont rares, qu'ils proviennent de rapports relatifs à des crimes, des enquêtes auprès d'échantillons cliniques ou de populations prises au hasard, bien qu'il y ait des indications d'un intérêt croissant pour cette question. Le *Virginia Child Protection Newsletter* (VCPN) (1989) rend compte que 4 % des délinquants participants à Dallas à un programme de traitement contre l'inceste étaient des femmes, ainsi que 4 % des auteurs d'exploitation mentionnés dans un échantillon de femmes pris au hasard. Les

études qui existent sont ordinairement fondées sur de très petits échantillons, par exemple chez Johnson (1989), ou des études de cas unique, comme par exemple chez Higgs, Canavan et Meyer (1992). Knopp et Lackey (1987) ont collationné 44 programmes de traitement d'auteurs d'exploitation sexuelle et fourni un rapport détaillé de certains problèmes de mesure de fréquence. Finkelhor et Russell (1984), en se fondant sur deux études de fréquence, ont estimé que quelque 14 % des violences sexuelles contre des garçons ont été commises par des femmes et 6 % des agressions contre des filles. Toutefois, les définitions utilisées dans ces études sont souvent vagues ou trop inclusives. C'est ainsi qu'une étude mentionnée par Finkelhor et Russell (1984) classe des femmes comme auteur de violence sexuelle si elles permettent que leurs enfants subissent des violences sexuelles.

Mathews, Matthews et Speltz (1991) font la distinction entre les femmes qui ont été contraintes à commettre des infractions par des hommes, celles qui l'ont « appris » sans coercition et celles qui ont des antécédents conséquents de violence sexuelle familiale.

On trouve certaines indications selon lesquelles il est plus probable que les femmes commettant des agressions sexuelles aient été elles-mêmes agressées sexuellement que ne le furent les agresseurs masculins. Knopp et Lackey (1987) ont trouvé qu'entre 93 % et 100 % des femmes en traitement, ayant commis des agressions, ont été agressées sexuellement. Johnson (1989) étudie certains documents dans son étude personnelle de 13 filles, âgées de 4 à 13 ans, dans un programme concernant les agresseurs sexuels. Elle a trouvé que toutes celles incluses dans son étude ont été agressées sexuellement, la plupart par des membres de leur famille, et qu'elles viennent de familles ayant des antécédents d'agressions sexuelles et physiques, et de toxicomanie. Néanmoins, il est évident que la plupart des femmes qui ont fait l'expérience d'agression sexuelle dans leur enfance, ne se livrent pas elles-mêmes à des agressions. Higgs et al. (1992) suggèrent que ceci s'explique par les modèles de socialisation des femmes qui insistent sur les soins et l'éducation.

C'est pourquoi, la plupart des auteurs indiquent une constellation de facteurs associés à la violence à la maison, y compris le stress, l'apprentissage social et la transmission familiale de la violence, l'isolement social, la toxicomanie et la pauvreté. Peu d'entre eux insistent sur les effets différentiels de ces facteurs sur les femmes.

b. Études fondées sur les infractions

En ce qui concerne les crimes violents, les quelques études portant sur la violence des femmes se sont habituellement portées sur des faits spectaculaires comme le meurtre et l'infanticide. D'autres formes de violence, comme les voies de fait et le vol, ou la violence exercée par des filles, ont été ignorées dans une large mesure.

Filles et adolescentes

« Les études concernant l'expression naturelle de la violence par les filles sont pratiquement inexistantes. » (Campbell, 1982, p. 138) Les rares études faites sur les brutalités à l'école (Pulkkinen and Saastamoinen, 1986) suggèrent que, comme pour les autres formes de comportement agressif, elles sont deux fois plus répandues chez les garçons. De manière traditionnelle, les études portant sur la délinquance ont exclu les filles. Parmi celles qui ont comparé les garçons et les filles, apparaît avec évidence un niveau beaucoup plus faible de comportement violent chez les filles que chez les garçons (par exemple, Gomme, 1985, dans Simourd and Andrews, 1994; Kersten, 1990).

Campbell (1982, 1986, 1993) a étudié sous tous ses aspects la motivation des combats chez des filles d'ouvriers. D'après elle, on a tendance à interpréter les batailles chez les adolescentes comme « une activité chaotique reflétant une pathologie individuelle ou une socialisation inadéquate », plutôt que comme un comportement significatif établissant leur place dans l'ordre social (Campbell, 1982, p. 138). Elle conclut qu'en Angleterre et au pays de Galles, ces combats, comme ceux des garçons, contribuent à établir et à maintenir publiquement le respect de soi et un statut social. Elle signale qu'aux États-Unis, on estime qu'environ 10 % des membres de bandes sont des femmes (1993, p. 125) et que cela a toujours été une caractéristique de la vie des bandes. Elle a trouvé que les filles des bandes de New York étaient moins concernées que les garçons par l'emploi de l'agression et de la violence criminelle pour obtenir de l'argent. Leur emploi de l'agression visait à maintenir leur statut et leur réputation et à se protéger elles-mêmes de la victimisation. La bande leur offrait acceptation et sécurité. Campbell fait valoir que la crainte de perdre l'une et l'autre est transformée en belligérance — un glissement de l'agression expressive à l'agression instrumentale :

« La maîtrise de soi et le fait de réfréner la colère ne préviennent nullement de la victimisation. Elles en viennent donc à voir l'agression comme un moyen de dominer d'autres personnes. Elle devient instrumentale... L'incontestable loi de la rue, c'est de se battre ou d'être battu. Le raisonnement qui conduit les femmes à cette utilisation instrumentale de l'agression n'est pas limité aux bandes. Partout où les femmes sont aux prises avec une exploitation brutale qui détruit leur croyance dans les valeurs de confiance et d'intimité, elles y seront poussées. » (p. 140)

Cependant, cette expérience américaine ne saurait être regardée comme universelle. Lagree et Fai (1989), parlant des filles dans les bandes de rue de Paris, ont conclu qu'elles occupaient une position subordonnée en relation avec les hommes jeunes de la bande, reflétant la répartition des rôles d'après les sexes dans la société des ouvriers d'où elles provenaient. Elles ne participaient pas à des combats et, en fait, en étaient exclues.

L'attention récente des médias américains s'est concentrée sur l'apparition des « bandes de filles », associées au trafic de la drogue et à la violence (Maher and Curtis, 1995). Chesney-Lind (1992, dans Faith, 1993), comme d'ailleurs Maher et Curtis, fait remarquer que leur existence a, dans une grande mesure, fait l'objet d'une promotion par les médias, et qu'il existe peu de preuves à l'appui d'une nouvelle vague de femmes violentes. Même si les filles s'engagent dans des actes violents dans les rues, elles courent plus de risques d'être les cibles que les initiatrices.

Infanticides/meurtres d'enfants

Comme cela a été indiqué plus avant, dans ce domaine, l'interprétation des différences selon le sexe est difficile parce qu'il est plus probable que les femmes s'occupent des enfants, même en tant que mères célibataires, et passent plus de temps avec eux. Reiss et Roth (1993) signalent qu'aux États-Unis, les bébés et les jeunes enfants courent plus de risques d'être tués par leur mère que par leur père, en partie à cause du rôle de gardiennage plus important des mères. Les morts d'enfant seront aussi plus probablement le résultat d'une combinaison de circonstances et d'acteurs, comme par exemple un parent individuel, les deux parents, un petit ami, des beaux-parents et des grands-parents, des parents adoptifs et des gardiennes d'enfants (Greenland, 1987). Elles peuvent être le résultat d'un événement unique ou d'une longue histoire d'enfant battu ou abandonné. Dans des cas rares, elles peuvent être identifiées avec une pathologie sévère (par exemple, le syndrome de Munchausen, Schreier and Libow, 1993).

Greenland (1987) a entrepris une étude détaillée de la mort d'enfants par mauvais traitements ou l'abandon, au Canada, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et des nombreux problèmes de recherche dans ce domaine. Parmi les 100 cas examinés en Ontario, il a trouvé qu'un peu plus de femmes que d'hommes étaient responsables de la mort d'enfants, qu'elles avaient tendance à être plus jeunes que les auteurs masculins de ces meurtres et que les enfants étaient plus sujets à mourir par abandon que par suite de mauvais traitements. Les hommes étaient davantage les auteurs de blessures physiques infligées aux enfants. Au Royaume-Uni, parmi 68 morts, leurs auteurs étaient plus fréquemment des hommes.

Greenland insiste sur la diversité des circonstances de ces morts et sur l'importance d'étudier une population totale plutôt que les cas les plus extrêmes. Dans les deux échantillons, il attribue la plus grande proportion des morts au « syndrome des enfants battus », suivi par l'abandon d'enfant et l'homicide (c'est-à-dire un seul fait qui n'est pas relié à des antécédents de mauvais traitements). Dans les deux pays, il a également identifié les gardiennes d'enfants et les personnes s'occupant temporairement des enfants, comme un groupe particulier. Certains de ces facteurs associés aux enfants à risque élevé et à leurs parents ont aussi été identifiés. Il en conclut que, dans les trois pays, la proportion de décès attribuables à la maladie mentale était faible et qu'il existe

un lien indéniable entre les morts par mauvais traitements aux enfants et abandon, et la pauvreté et les tensions familiales.

Morris et Wilczynski (1993), dans leur étude des mères qui tuent leurs enfants, indiquent qu'en 1989, en Angleterre et au pays de Galles, les enfants de moins d'un an comptaient pour 12 % de toutes les morts. La plupart de ces enfants avaient été tués par leurs parents. Entre 1982 et 1989, une analyse de tous les cas dont le suspect était un parent, soit 493 au total, indique que près de la moitié des enfants ont été tués par leur mère. Comme le soulignent les auteurs, ceci est en net contraste avec les autres types d'homicides pour lesquels les hommes sont plus nombreux que les femmes.

Ce qui ressort aussi à l'évidence des travaux de Wilczynski et de Morris, ainsi que de ceux d'autres auteurs (par exemple, Allen, 1987 (a) et (b)), est la façon différente dont ces hommes et ces femmes sont traités par les tribunaux. Parmi les individus accusés à l'origine de meurtre, plus de la moitié des pères ont été condamnés à l'emprisonnement, en comparaison de 10 % des mères. La grande majorité de ces mères ont été condamnées par la suite sous une accusation plus faible et ont obtenu des ordonnances de mise en probation ou en hôpital (psychiatrique). Ceci s'est fait en général sur la base d'une responsabilité réduite (au moment du crime, elles souffraient d'une anomalie mentale). Parmi les cas pour lesquels l'accusation d'origine était celle d'homicide involontaire coupable, à peine plus de la moitié des mères ont été condamnées à l'emprisonnement, en comparaison de la majorité des pères. Ainsi, dans l'ensemble, le système de justice pénale en Angleterre et au pays de Galles est moins enclin à condamner pour meurtre les mères qui tuent leurs enfants et moins enclin à les condamner à l'emprisonnement. Les auteurs suggèrent qu'aux États-Unis ces mères sont plus sujettes à recevoir une peine d'emprisonnement.

Ces mères qui sont condamnées à une peine d'emprisonnement ont tendance à être considérées comme de « mauvaises » mères, par contraste avec les autres mères qui sont, à part cela, de « bonnes mères », souffrant de certaines formes de troubles de la personnalité ou de dépression. Morris et Wilczynski concluent que cette tendance à considérer le comportement violent des femmes comme non naturel ne contribue finalement pas à aider les femmes. Comme Greenland (1987), ils font valoir que les raisons pour lesquelles des mères peuvent tuer leurs enfants sont « nombreuses et variées », et que des femmes « normales » peuvent tuer leurs enfants lorsqu'elles « sont confrontées à des circonstances sociales et économiques suffisamment difficiles » (p. 215). L'accent mis sur la pathologie des mères détourne l'attention de la pauvreté et de l'isolement dans lesquels ces mères vivent bien souvent et de leur manque de pouvoir social et économique dans une société qui considère toutes les femmes comme des mères naturelles, ainsi que le font valoir ces auteurs.

Husain, Anasseril et Harris (1983) ont trouvé, dans une étude consacrée à 23 femmes ayant commis des homicides, admises pour une évaluation dans un hôpital psychiatrique, que celles qui ont tué un enfant étaient beaucoup plus jeunes que les

autres. Korbin (1989), dans une étude portant sur neuf femmes emprisonnées pour avoir tué leur enfant, suggère que les morts suivent un modèle de mauvais traitements aux enfants, que les femmes ont donné des signaux avertisseurs à des professionnels, à des membres de la famille et aux voisins, après des incidents antérieurs, et qu'elles ont rationalisé et minimisé les mauvais traitements pour elles-mêmes. Son travail confirme ceux d'autres chercheurs dans ce domaine, en soulignant la « pléthore de conditions défavorables et les facteurs de risques », dans les antécédents et les circonstances réelles de la vie des femmes, y compris leurs antécédents personnels de mauvais traitements. En se basant sur d'autres travaux touchant ce domaine (par exemple, Daro, 1987; Fontana and Alfaro, 1987), elle suggère que la prévision de ces incidents mortels peut être impossible, mais que des interventions et l'éducation devraient être orientées au-delà des familles individuelles, vers les réseaux communautaires qui peuvent les soutenir, et rechercher les circonstances qui peuvent conduire à ces événements.

Meurtres et homicides involontaires coupables

Comme cela a déjà été mentionné antérieurement, le comportement violent des femmes le plus rare a reçu la plus grande attention. Il y a plus de dix ans, dans une étude des femmes victimes et auteurs d'homicides, Wilbanks (1982) faisait remarquer le manque relatif de bons exposés concernant les meurtres commis par des femmes et la confiance accordée à la mythologie ou à des stéréotypes sexuels au sujet des femmes, qui étaient généralement utilisés pour expliquer ces meurtres. De nouveau, indiquait-il, et comme Allen (1987) l'a aussi montré de manière convaincante, les explications des meurtres commis par des hommes l'ont été habituellement en se référant à une piètre socialisation ou à des facteurs économiques et financiers, alors que pour les femmes on se réfère à l'instabilité mentale ou à la pathologie.

Wilbanks a également noté les problèmes de l'interprétation « officielle » des données concernant les meurtres ou les homicides involontaires coupables, étant donné que l'accusation ou la condamnation elle-même reflète l'interprétation d'un événement qui, en d'autres circonstances, aurait pu être vu comme un accident; celle des limitations des études cliniques qui « expliquent » la motivation individuelle et celle des limitations des études basées sur les prisons qui étudient les caractéristiques des populations carcérales de femmes qui tuent. Toutes ces études souffrent de sérieux préjugés, suggérait-il. Les procédures sélectives qui ont pour résultat de faire porter une accusation, le type d'accusation, le verdict de culpabilité et le type de peine, tout cela filtre les cas qui peuvent donner un tableau plus équilibré des femmes dont les actions ont débouché sur une mort.

Comme cela a été indiqué, on a reconnu depuis longtemps que lorsque des femmes commettent un meurtre, il implique habituellement un proche partenaire ou un parent (Rasche, 1990; d'Orban, 1990). Depuis le début des années 1980, les études consacrées aux homicides commis par des femmes se sont accrues considérablement, la plupart d'entre elles étant américaines (Husain, Anasseril and Harris, 1983; Weisheit, 1986;

Browne, 1986, 1987; Ewing, 1986; Goetting, 1987, 1988; Walker, 1989; Daly and Wilson, 1988, 1992; Wilson, Daly and Wright, 1990; Block, 1990; Jurik and Winn, 1990; Bannister, 1991; Silverman and Kennedy, 1993). La grande majorité de ces exposés, comme l'étude de la violence dans la famille le suggère, situent les meurtres commis par des femmes dans le contexte des antécédents de mauvais traitements subis dans leur famille, et comme des actes d'auto-défense (Browne and Williams, 1989). Bien peu de ces exposés prennent en considération le meurtre d'un partenaire qui ne se conforme pas à ce modèle. Comme le remarquent Dobash et Dobash (1994) :

« Il y a quelques exceptions, bien entendu, à ce modèle... mais ces cas sont relativement rares en comparaison du modèle général... et ne poseraient pas un défi au modèle dominant établi statistiquement des homicides familiaux qui sont commis dans le contexte de la violence masculine. » (p. 17)

Aux États-Unis, il y a aussi un certain nombre d'études qui examinent en détail le taux apparemment élevé d'homicides parmi les femmes de race noire (par exemple, McClain, 1982-1983; Mann, 1990 (b)) et les liens avec l'usage de l'alcool ou de la drogue par les femmes condamnées pour le meurtre de leur partenaire (Mann, 1990 (a); Goetting, 1987; Brownstein et al., 1994; Blount et al., 1994). Ce dernier suggère que la toxicomanie des deux parties est davantage présente dans les situations où les femmes tuent un partenaire infligeant de mauvais traitements, que parmi les femmes victimes de mauvais traitements qui ne le font pas.

Peu d'exposés tiennent compte des meurtres en dehors de la situation familiale. Un certain nombre d'auteurs ont signalé que les meurtres multiples ou en série sont presque toujours, si ce n'est exclusivement, commis par des hommes (Skrapec, 1993; Gresswell and Hollin, 1994). D'autres exposés incluent des études discursives de cas notoires et leur interprétation par la presse et le public, dont le cas d'Aileen Warnos, caractérisé comme la première femme tueuse en série (Birch, 1993; Skrapec, 1993).

Études canadiennes de meurtres et d'homicides involontaires coupables

Au Canada, on a effectué un certain nombre d'études portant sur les homicides conjugaux d'hommes et de femmes (par exemple, Daly and Wilson, 1993; Wilson, Daly and Wright, 1990; Cote, 1991; Silverman and Kennedy, 1993), d'études « documentaires » de femmes qui tuent (par exemple, Priest, 1992; Vallee, 1986), de récits biographiques et autobiographiques (Walford, 1987; MacDonald and Gould, 1987) et d'études descriptives empiriques (Silverman and Kennedy, 1987, 1988, 1993; Nouwens, 1991; Moyer, 1992). Moyer, Nouwens, Silverman et Kennedy ont aussi documenté les différences entre les taux d'homicides commis par des femmes autochtones et non autochtones, et les liens entre les meurtres et l'alcool ou la toxicomanie.

Silverman et Kennedy (1993), en utilisant des données des années 1961 à 1990, compilées à partir de rapports de police relatifs à des meurtres, signalent que « la tendance des taux de meurtres commis par des femmes... est très stable depuis le début des années 1970 » (p. 146), tandis que ceux commis par des hommes ont considérablement augmenté. Ils confirment en outre que la plupart des homicides commis par des femmes ont lieu dans un contexte familial, 75 % des femmes délinquantes tuant des membres de leur propre famille, 40 % un partenaire et 22 % un enfant. Elles ont tendance à être relativement jeunes et les deux tiers d'entre elles sont mariées ou vivent en cohabitation. Presque toutes tuent seules (89 %) et seulement une victime (95 %). Les deux tiers sont de race blanche (65 %), mais 28 % sont des Autochtones.

Cette surreprésentation des femmes autochtones (et des hommes) est examinée de près par Sharon Moyer (1992) dans une étude comparative des meurtres et des homicides involontaires coupables commis par des Autochtones et des non-Autochtones, entre 1962 et 1984. En se servant des rapports de police sur ces incidents, elle a trouvé que 30 % de toutes les femmes suspectes étaient autochtones en comparaison de 18 % des hommes suspects. De plus, il y a eu une augmentation de la proportion des femmes autochtones suspectes entre 1962 et 1984, celle-ci passant de 12 % à 22 %, alors que parmi les femmes non autochtones, les taux ont peu augmenté (de 10 % à 12 %). Les rapports de police montrent également que les femmes autochtones étaient moins enclines à tuer quelqu'un dans une situation familiale que les femmes non autochtones (57 % en comparaison de 72 %). Parmi les jeunes délinquantes (ou celles de moins de 18 ans), il y a eu également une plus forte augmentation de la participation de filles autochtones au cours de la période de vingt années, que chez les non autochtones, bien qu'il soit important de souligner que le nombre total de jeunes délinquantes concernées était très petit (125).

Même si les renseignements concernant les condamnations sont très limités au Canada, Moyer suggère certaines différences importantes dans la façon dont les tribunaux traitent les femmes autochtones et non autochtones. Une analyse des données des tribunaux portant sur les années 1976 et 1980 a démontré que les femmes non autochtones étaient plus sujettes à être trouvées inaptes à subir un procès que les femmes autochtones, et que 21 % des premières ont été déclarées non coupables pour des motifs d'aliénation mentale, en comparaison de 2 % des femmes autochtones. Par ailleurs, lorsque les deux groupes de femmes ont été condamnées, plus de femmes autochtones ont été déclarées coupables d'homicide involontaire coupable et ont été condamnées à des peines plus courtes que les femmes non autochtones. Ces dernières ont été plus souvent condamnées à des peines d'emprisonnement à perpétuité pour des meurtres au premier degré ou au deuxième degré. Néanmoins, plus de la moitié des femmes des deux groupes ont été condamnées à une peine à purger en milieu ouvert ou à une peine sous responsabilité provinciale de moins de deux ans.

Nouwens (1991) fait état de modèles de condamnations et de sentences semblables, dans un examen de tous les cas de femmes ayant été condamnées à une peine sous responsabilité fédérale entre 1971 et 1990, pour motif de meurtre ou d'homicide involontaire coupable. Même si cette étude exclue les femmes qui n'ont pas été condamnées à une peine sous responsabilité fédérale, sur les 293 femmes de l'échantillon, 61 % d'entre elles étaient caucasiennes, 34 % autochtones (y inclus les femmes métis et les inuit) et les 5 % restant d'autres races. Elle a trouvé que 91 % des femmes autochtones ont purgé des peines en raison d'homicide involontaire coupable plutôt que de meurtre, en comparaison de 64 % des femmes non autochtones. Leurs peines étaient également plus courtes, dans une moyenne de 3,7 années en comparaison de 5,7 années pour les femmes non autochtones et, du fait que peu d'entre elles ont été déclarées coupables de meurtre au premier degré ou au deuxième degré, très peu ont été condamnées à des peines d'emprisonnement à perpétuité. Les femmes autochtones avaient aussi tendance à être plus jeunes que les autres et plus sujettes à purger leur première peine d'incarcération sous responsabilité fédérale.

Toutefois, comme l'a fait remarquer Moyer (1992), ces documents descriptifs ne peuvent faire entrer en ligne de compte les contextes sociaux dans lesquels les faits sont survenus, ni les changements sociaux et économiques qui ont affecté la vie des femmes autochtones au cours des 20 à 30 dernières années.

Sur la base d'un examen des dossiers de 85 femmes purgeant, en 1989, des peines sous responsabilité fédérale pour meurtre ou homicide involontaire coupable, la diversité des circonstances immédiates apparaît avec évidence (Shaw, 1992). Certaines ont tué un partenaire infligeant de mauvais traitements, ou une connaissance à la suite d'avances sexuelles; certaines ont tué un amant ou un membre de la famille d'un amant; d'autres ont tué quelqu'un dans une situation très complexe après des journées de beuveries ou d'usage de drogue et n'ont souvent aucun souvenir de l'événement; d'autres encore ont tué des clients ou des connaissances comme des souteneurs ou des vendeurs de drogue; peu d'entre elles ont tué un enfant, encore que ce ne soit pas toujours le leur; quatre femmes ont été déclarées coupables de meurtre en tant que partenaires d'un vol.

Walford (1987) et Priest (1992) tracent la biographie de femmes condamnées pour meurtre ou homicide involontaire coupable, au Canada. Eux aussi soulignent la variété des circonstances et des occasions concernées, illustrant que l'acte peut avoir été « accidentel » ou planifié, le résultat d'un long passé de mauvais traitements ou une réaction à une frustration insoutenable. Cependant, Priest se sent encore obligé de diaboliser et de distinguer les « meurtrières authentiques » des autres. Comme le fait remarquer Faith (1993), d'une manière générale, la plupart des documents concernant les femmes qui ont commis des meurtres ou des homicides involontaires coupables signalent le caractère ordinaire de la plupart des femmes qui le font et non leurs caractéristiques extraordinaires ou anormales.

Voies de fait et vols

Pat Carlen (1988) est l'une des rares auteurs qui n'a pas hésité à examiner le potentiel de violence des femmes, mais elle le fait dans le cadre de leur expérience de développement en tant que femmes adultes. Dans son étude de la carrière criminelle de 39 femmes ouvrières en Angleterre et au pays de Galles, elle a trouvé :

« qu'il y en avait parmi elles qui avaient commis toute la gamme des crimes les plus sérieux, dont des coups portés à des grands-mères ou à des bébés, des agressions, des vols à main armée, des incendies volontaires... » (p. 17)

Ceci n'est pas surprenant, étant donné qu'elle a choisi spécifiquement un échantillon lui permettant d'examiner la vie de détenues incarcérées pour une longue période. Un certain nombre d'entre elles ont été, adolescentes, membres de bandes mixtes turbulentes, dans lesquelles les batailles n'étaient qu'une source d'excitation. Elles avaient vécu dans des zones où prédominait la pauvreté et où le crime et la bataille étaient un mode de vie. Vingt-deux de ces 39 femmes avaient été placées dans des maisons pour enfants, retirées à la garde de leurs parents en raison de leur comportement ou pour des motifs familiaux, plutôt que pour avoir enfreint la loi. Elles ont choisi la délinquance comme une réaction au fait de se trouver elles-mêmes exploitées par suite de leur origine ouvrière, leur absence de disposition pour se conformer aux attentes concernant leur sexe et, dans certains cas, leur race. Carlen fait valoir que leur expérience dans un centre de garde, en particulier, a eu des conséquences très négatives.

Quatorze des 39 femmes ont été condamnées pour violence contre la personne (mais trois seulement pour vol). Interrogées pour savoir où elles avaient appris à se battre, la plupart ont dit qu'elles ont été contraintes à se battre ou à proférer des menaces de violence en vue de survivre dans le milieu familial, la vie des rues, le centre de garde, la surveillance de l'assistance, la maison de redressement (garde d'adolescents), la police ou la prison. Elles soulignent qu'elles n'ont utilisé la violence, en tant qu'adultes, que lorsqu'elles se sont senties menacées.

Warren et Rosenbaum (1986), dans une étude de suivi des femmes de Californie qui, adolescentes, ont été détenues pour leur situation et un comportement délictueux, a trouvé que toutes ont été des délinquantes adultes, dont 35 % ont été arrêtées en raison d'infractions violentes. D'un autre côté, les deux tiers de celles qui ont été arrêtées comme adolescentes en raison de violence n'ont plus été arrêtées comme adultes. Aux États-Unis, l'accroissement de la violence commise par des hommes et des femmes utilisateurs de cocaïne a fait l'objet de préoccupations plus récentes. Maher et Curtis (1995) examinent certaines de ces recherches dans leur étude portant sur les femmes et la cocaïne sous forme de crack, à New York, et ils citent Inciardi (1986) prétendant que la « nouvelle femme criminelle » est arrivée. Ceci est contredit par d'autres recherches

(par exemple, Goldstein et al., 1991), qui indiquent que parmi les utilisateurs hommes, il y a une augmentation de l'emploi de la violence, mais que parmi les utilisatrices femmes il y a une augmentation de la victimisation. Mayer et Curtis confirment les constatations de Goldstein et concluent qu'il n'y a guère de preuves de l'existence d'une « Gansta » urbaine de femmes violentes :

« Ce sont les contextes quotidiens dans lesquels ces femmes travaillent qui fournissent la propension élevée à la violence, mais pas les femmes elles-mêmes. » (p. 161)

Peu de recherches ont été réalisées à propos des femmes accusées de vol. Immerigeon et Chesney-Lind (1992) signalent (encore que ce soit à partir d'études remontant jusqu'en 1977) que le rôle des femmes dans les vols est moins actif que celui des hommes et qu'elles n'en sont habituellement pas les initiatrices. Une étude plus récente de Sommers et Baskin (1991), mentionnée dans Maher et Curtis (1995), suggère que les drogues et des antécédents de prostitution sont des facteurs importants dans les vols commis par des femmes aux États-Unis.

Au Canada, Loucks et Zamble (1994), dans une étude choisie, ont indiqué des proportions plus élevées de femmes purgeant des peines sous responsabilité fédérale pour voies de fait, que d'hommes, et des niveaux plus faibles pour vols. Seules deux études ont pris spécifiquement en considération le vol. Girouard (1988) a examiné les caractéristiques des infractions commises par 13 femmes purgeant des peines pour vol, au Québec, en 1985. Il conclut que, tout en étant largement surpassée par le nombre d'hommes ayant commis des vols, la participation de ces femmes était généralement aussi sérieuse que celle des hommes, exigeant des combinaisons variées de planification, d'intimidation et d'agression. Plus des trois quarts ont agi avec un partenaire masculin mais n'en ont pas pour autant tenu un rôle marginal.

Dans la deuxième étude, plus large, Savard et Biron (1986) ont interrogé 19 femmes condamnées pour des crimes violents non familiaux, au Québec. Ils ont exclu les infractions impliquant un membre de la famille ou des cas faisant état d'aliénation mentale. Onze ont été condamnées pour vol à main armée, cinq pour homicide involontaire coupable, deux pour tentative de meurtre et deux pour enlèvement; mais ils soulignent que ces infractions violentes étaient une exception dans leur modèle de comportement délinquant. Même parmi celles ayant d'importants antécédents d'infractions, l'utilisation de la violence était sporadique et rare. Les preuves de violence et d'exploitation sexuelle dans leur enfance, les fugues hors de la maison et la survie dans la rue par le moyen de la drogue, du vol et de la prostitution étaient beaucoup plus communes.

c. Études relatives aux établissements

Peu d'études portant sur les populations de délinquants dans les établissements ont pris en considération les femmes violentes. Elles ont inclus des études descriptives de base de populations carcérales de femmes (Robertson, Bankier and Schwartz, 1987; Long, Sultan, Keifer and Schrum, 1984; Shaw, 1992, 1994); les différences entre les femmes délinquantes violentes et non violentes (Balthazar and Cook, 1984); les comparaisons entre les populations de délinquants sérieux d'hommes et de femmes (Loucks and Zamble, 1994); les enquêtes de diagnostics psychiatriques dans des populations carcérales d'hommes et de femmes (Maden, Swinton and Gunn, 1994), et de diagnostic psychiatrique et de violence (Brownstone and Swaminath, 1989).

Balthazar et Cook (1984) n'ont trouvé aucun facteur différenciant les femmes condamnées pour des infractions violentes et non violentes. Les exposés les plus détaillés ont tendance à être ceux fondés sur les évaluations psychiatriques et utilisant des mesures psychologiques ou psychiatriques normalisées. En général, elles se concentrent sur des diagnostics actuels ou passés de pathologie et sur des facteurs démographiques individuels, qui ne sont pas replacés dans le contexte de la vie des femmes. Plusieurs se fixent sur la découverte de longue date de niveaux plus élevés de troubles psychiatriques chez les femmes, par comparaison avec les populations carcérales d'hommes.

Un des exposés des plus récents et des plus détaillés préparé par Maden et al. (1994 (a), 1994 (b)) est fondé sur des échantillons de populations carcérales d'hommes et de femmes en Angleterre et au pays de Galles. On y reconnaît certains des problèmes des études portant sur des populations carcérales, dont le traitement différent des hommes et des femmes dans les tribunaux, qui influence les différences entre les sexes dans les populations carcérales, que les études d'échantillons sont partiales envers ceux qui purgent des peines de longue durée et que le personnel d'établissement individuel peut influencer les niveaux des diagnostics enregistrés. Les auteurs remarquent une fréquence plus élevée de troubles de la personnalité, de névroses, de handicaps mentaux, de toxicomanie et de blessures volontaires parmi les femmes que parmi les hommes; mais ils insistent sur le fait que ce ne sont pas toutes les femmes détenues qui souffrent de plus de désordres que les détenus masculins, ni que toutes avaient un plus grand besoin d'un traitement psychiatrique. Leur seule conclusion, en rapport avec les infractions violentes, est la relation de celles-ci avec des blessures volontaires (des tentatives de suicide ainsi que des coupures).

Une étude portant sur les femmes admises au Centre Remand de Winnipeg (Robertson et al., 1987) néglige de considérer la race comme une variable, alors qu'environ deux tiers de la population carcérale de femmes de la province sont vraisemblablement autochtones (Comack, 1993). Leurs conclusions, en rapport avec les infractions violentes, comportent une association avec la toxicomanie et l'alcoolisme, des antécédents de violence, un passé familial de crime, d'alcoolisme et de mauvais

traitements physiques, une éducation et un statut socio-économique pauvres et une enfance perturbée.

Brownstone et Swaminath (1989) ont entrepris une étude rétrospective des femmes délinquantes admises en hôpital psychiatrique en vue d'une évaluation psychiatrique ou en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Plus de la moitié de celles composant l'échantillon ont été accusées d'infraction violente. Ils ont trouvé que les femmes ayant des antécédents criminels de plus longue durée n'étaient pas plus violentes que les autres, et ils n'ont découvert aucune relation entre les types de crime et des diagnostics spécifiques. Ils ont reconnu que leur échantillon n'était pas représentatif et ont suggéré que la violence peut être un événement trop complexe pour que l'on puisse le prévoir en se fondant sur des variables démographiques. Ils suggèrent le besoin d'examiner les antécédents d'exploitation sexuelle et de mauvais traitements physiques ainsi que l'histoire familiale et d'autres facteurs en relation avec la criminalité.

Loucks et Zamble (1994) rendent compte des conclusions préliminaires d'une étude comparant des hommes et des femmes sélectionnés, détenus sous responsabilité fédérale et condamnés pour « crimes sérieux ». Ils n'indiquent pas comment ils ont choisi leur échantillon ni ne définissent « sérieux », et ils remarquent que les femmes incluses n'étaient pas représentatives des délinquantes féminines dans l'ensemble. Les principales différences qu'ils ont notées étaient la fréquence plus élevée de tentatives antérieures de suicide, de dépression et de toxicomanie parmi les femmes que parmi les hommes.

Julie Darke (1987), d'après son étude de 30 femmes délinquantes violentes à la Prison des femmes, souligne les mauvais traitements physiques prolongés et sévères et l'exploitation sexuelle qu'elles ont connus en grandissant, la plupart infligés par des membres de la famille ou des amis. Le plus souvent, mais pas toujours, les assaillants étaient des hommes et ces mauvais traitements se sont poursuivis pendant des périodes allant jusqu'à 15 ans. La réaction des femmes comportait une colère considérable et un manque de confiance dans les gens, surtout les hommes. Elles avaient tendance à se blâmer elles-mêmes pour leurs mauvais traitements passés et avaient le sentiment d'avoir perdu tout contrôle et d'être impuissantes.

« Étant donné les motifs légitimes de colère, on ne saurait être surpris que 73 % de ces femmes aient des problèmes de maîtrise de la colère et d'agression personnelle. Elles connaissent des périodes d'explosion. Dans la rue, les femmes ont tendance à réprimer la colère jusqu'à ce que se produise un événement qui déclenche une sorte d'éruption ou d'explosion. Certaines ne peuvent se permettre d'exprimer leur colère que sous l'influence de l'alcool ou de la drogue. » (Ibid., p. 143)

En prison, elles paraissent passives et renfermées la plupart du temps. La majorité d'entre elles ont des antécédents de dépression, de tentatives de suicide et de taillades, et de toxicomanie.

« Pour soulager leur sentiment d'impuissance, certaines femmes adoptent une apparence d'agressivité et d'invulnérabilité. Sous bien des aspects, cette façade est traditionnellement masculine. On y peut voir, pour certaines de ces femmes, la seule solution pour rompre avec leur rôle féminin stéréotypé de passivité et de vulnérabilité. » (Ibid., p. 144)

La violence dans les établissements

Il est important de faire une distinction entre une condamnation pour une infraction violente et l'utilisation de l'agression ou d'un comportement violent en prison. On reconnaît, par exemple, que les délinquantes condamnées pour meurtre et celles qui purgent des peines de longue durée risquent moins que les autres d'être accusées d'infraction à la discipline en prison (pour une discussion, voir Shaw, 1991 (a); Faith, 1993).

La plupart des études portant sur la violence en établissement, qu'il s'agisse d'hôpitaux, d'hôpitaux psychiatriques ou d'établissements correctionnels, soulignent le fait que les voies de fait sérieuses sont rares et qu'elles sont généralement commises par une petite minorité d'individus (Rice, Harris, Varney and Quinsey, 1989; Zamble and Porporino, 1988; Davies, 1991). Il s'agit habituellement de jeunes hommes dans des hôpitaux psychiatriques, ayant de « faibles aptitudes pour se débrouiller », enclins à s'infliger des blessures ou à tenter de se suicider, renfermés ou déprimés. Rice et al. (1989), en se fondant sur une étude de 15 années de la violence dans les établissements, remarquent que la grande majorité des documents se sont intéressés aux caractéristiques individuelles des auteurs de voies de fait. Ce n'est que plus récemment que l'on a envisagé des explications situationnelles ou structurelles.

Dans un examen récent, Davies (1991) fait valoir également que la violence dans les établissements est un phénomène interactif. La surpopulation, la provocation par le personnel ou d'autres détenus, l'inexpérience du personnel ou la tolérance de la violence sont tous des facteurs institutionnels qui interagissent avec les facteurs individuels et systémiques. Rice et al. ainsi que Davies soulignent le fait que le personnel n'a souvent pas conscience de déclencher un événement, tandis que les patients crient à la provocation. Les voies de fait sont souvent associées à des demandes d'action, des refus de demande ou l'imposition de sanction, de la part du personnel. Les auteurs concluent que les voies de fait résultent d'une interaction entre des facteurs tenant au milieu et des facteurs internes, et ne peuvent s'expliquer par la pathologie du patient.

Rice et ses collègues ont élaboré, sur la base de leurs conclusions, un programme de formation du personnel pour développer des aptitudes à traiter avec les patients et les situations, en se servant avec eux de modes d'interaction non restrictifs, non autoritaires et non provocants, et à identifier les facteurs situationnels associés aux voies de fait.

Violence exercée par des femmes incarcérées

Comme le remarque Axon (1989), plusieurs femmes délinquantes ont de lourds antécédents de mauvais traitements, au cours desquels elles étaient des victimes ou elles n'ont pas appris de moyens adéquats pour traiter avec la violence, ou les deux. « Plusieurs femmes souffrent de chagrin et de fureur ni reconnus, ni exprimés, qui peuvent échapper à leur contrôle. En prison, les conditions de vie sont stressantes et peuvent déclencher les craintes et les émotions sous-jacentes. » (p. 53)

Bien que dans certains pays les accusations d'infraction disciplinaire contre des hommes et des femmes incarcérés puissent être semblables, ou même plus élevées pour les femmes, il existe d'importantes preuves que les femmes sont plus souvent accusées que les hommes de comportement sans gravité et de violence beaucoup moins sérieuse (Lindquist, 1980; Hattem, 1984; Nesbitt and Argento, 1984; Mandaraka-Sheppard, 1986; Shaw, 1991a; Kersten, 1990). On trouve des taux plus élevés d'accusations disciplinaires dans les établissements à plus haute sécurité, dans les établissements de délinquants juvéniles et parmi les jeunes femmes célibataires. Les femmes sont plus enclines que les hommes à agir seules plutôt qu'en groupe. Les femmes qui purgent des sentences plus courtes sont plus souvent accusées que les détenues purgeant une peine de longue durée. Lindquist (1980) a trouvé que les hommes et les femmes ayant des antécédents d'incarcération comme adolescents faisaient davantage l'objet d'accusation que les autres.

Il y a aussi des preuves que, comme dans les établissements d'hommes, les femmes condamnées pour des crimes contre des enfants sont plus sujettes à subir les attaques d'autres détenues (Carlen, 1985; Faith, 1993).

En comparant des établissements pour adolescents et adolescentes, Kersten (1990) a trouvé de grandes différences dans l'ampleur et le type de comportement agressif et violent. Les filles avaient davantage tendance à se blesser volontairement ou à tenter de se suicider et moins tendance à se battre que les garçons. Il y avait aussi des attentes claires à propos du comportement « féminin » et d'un comportement « masculin » qui était pénalisé dans le cas des filles.

Dans la seule étude comparative détaillée de la discipline dans les prisons de femmes, Mandaraka-Sheppard (1986) a démontré que les habitudes organisationnelles, dont les méthodes punitives, la qualité des relations détenus/personnel, l'âge et l'expérience du personnel, un manque perçu d'autonomie et un manque d'encouragement pour un bon

comportement étaient les principaux facteurs expliquant les accusations disciplinaires, et non pas l'âge, les antécédents d'infractions ou de comportement violent.

Son étude, portant sur des prisons en Angleterre et au pays de Galles, souligne l'importance des perceptions des événements par les détenus et la dynamique des interactions dans le cadre carcéral. Les détenus voient l'ennui et les provocations comme les principaux facteurs entraînant des batailles et des disputes. Le retrait de leurs droits, le favoritisme, l'injustice ou la victimisation sont vus comme la source principale des affrontements avec le personnel. La violence physique était plus élevée, de façon significative, dans les prisons à haute sécurité, était individuelle plutôt que collective et impliquait des femmes plus jeunes qui ressentaient l'établissement comme un milieu hostile.

« Les détenues qui réagissaient d'une manière provocante et celles dont le comportement prenait la forme de violence physique étaient plus enclines à interpréter les actions des autres, dans le milieu carcéral (qu'il s'agisse du personnel ou des détenus), comme hostiles et menaçantes pour leur autonomie, sans égard à leur degré de puissance estimée et à leur dossier antérieur de violence criminelle. » (Ibid., p. 203)

Mais la comparaison entre les institutions établit clairement que tous les établissements ne provoquent pas le même type de réactions de la part de ces femmes. De plus, Mandaraka-Sheppard insiste sur les conséquences négatives de l'étiquetage des femmes comme manipulatrices, violentes ou dangereuses, qui détermine les attentes du personnel, incite aux interprétations hostiles des actions et induit des résistances :

« La violence physique est bien plutôt le résultat de méthodes pénitentiaires dures, qui provoquent des réactions de défi de la part des détenues, qui en retour prennent la forme d'un comportement manifeste entraînant plus de punitions. » (Ibid., p. 203)

Un certain nombre d'auteurs ont signalé la tendance à médicaliser la violence des femmes dans les établissements et l'utilisation de médicaments pour traiter les femmes perçues comme étant violentes (Mandaraka-Sheppard, 1986; Sim, 1990; Hattem, 1992).

Blessures volontaires et suicides

Plusieurs études concernant les femmes indiquent que celles-ci sont plus enclines à se faire violence à elles-mêmes, sous la forme de tentative de suicide ou de taillades, plutôt qu'à d'autres personnes, et que ceci est particulièrement vrai pour les femmes incarcérées. Kersten (1990) a trouvé, en Allemagne et en Australie, une fréquence plus élevée de suicides et de blessures volontaires dans les établissements d'adolescentes que dans ceux d'adolescents. Loucks et Zamble (1994) signalent des taux plus élevés parmi les délinquantes sous responsabilité fédérale (48 % de tentatives antérieures de

suicide) que parmi les détenus sous responsabilité fédérale (13 % de tentatives antérieures de suicide). Darke (1987) mentionne des antécédents de suicide et de taillades parmi les délinquantes violentes de la Prison des femmes. Maden, Swinton et Gunn (1994 (b)) font des constatations semblables parmi les hommes et les femmes incarcérés en Angleterre et au pays de Galles (32 % des femmes se sont antérieurement infligées des blessures ou ont tenté de se suicider et 17 % des hommes en ont fait autant). Ils confirment également d'autres constatations d'après lesquelles les blessures volontaires étaient aussi plus élevées chez les femmes condamnées pour des infractions violentes que chez les autres (Cookson, 1977; Wilkins and Coid, 1991).

Grossman (1992) tient compte de la fréquence disproportionnée de suicides parmi les femmes autochtones dans les populations sous responsabilité fédérale, et souligne l'importance de la reconnaissance de l'effet de l'établissement ainsi que des antécédents de violence et de discrimination qu'ont connus les femmes autochtones. Jan Heney (1990) fait valoir le niveau élevé d'enfants exploités sexuellement et ayant subi de mauvais traitements parmi les femmes de la Prison des femmes, qui se blessent volontairement ou tentent de se suicider.

Résumé

Cette section a passé en revue trois secteurs de recherche concernant la violence féminine : la violence à la maison, les études basées sur les infractions et les études dans les établissements. La documentation illustre les discussions et les différences considérables dans la démarche et les méthodes utilisées, et le manque d'accord concernant les définitions et les mesures.

Une bonne partie de la documentation se rapportant à la violence des femmes à la maison s'occupe de l'ampleur de cette violence et de savoir si les actions des hommes et des femmes peuvent s'équivaloir. Plusieurs auteurs suggèrent une constellation de facteurs associés à cette violence, dont l'apprentissage social et la transmission familiale de la violence, le stress, la pauvreté, l'isolement social et la toxicomanie. Les expériences différentielles des femmes et des hommes dans la famille, pour ce qui est de leur socialisation, de leur utilisation de la colère et de l'agression, et la répartition inégale de l'autorité et du statut sont vus comme les moyens les plus fructueux de compréhension de la violence et d'élaboration de programmes de prévention et d'intervention. Les études fondées sur les infractions donnent des renseignements très inégaux au sujet de la violence des femmes, reflétant la nature arbitraire de plusieurs catégories. Une bonne partie des documents mettent l'accent sur l'infraction la moins fréquente, le meurtre, et en fonction de ses liens avec la violence familiale. La réaction différentielle des systèmes judiciaires envers les hommes et envers les femmes est évidente. Il n'existe que peu d'études concernant les adolescents, et les voies de fait et les vols commis par des femmes, mais elles suggèrent de lourds antécédents de mauvais traitements, de perturbations familiales, de garde en établissement, de toxicomanie et de crimes de la rue.

Les études dans les établissements, qui examinent la violence des femmes, comportent souvent des enquêtes démographiques et descriptives utilisant des mesures psychiatriques et psychologiques normalisées. Elles ne tiennent pas compte du cadre de la violence des femmes ou des problèmes de pathologisation du comportement des femmes. Parmi les femmes se servant de violence, on trouverait plus communément que chez les autres des antécédents de perturbation familiale et de mauvais traitements, de toxicomanie, de blessures volontaires et de tentatives de suicide.

Et pour finir, l'étude de la violence dans les établissements suggère que les différences entre le comportement des hommes et celui des femmes dans les établissements est en rapport avec la socialisation différentielle des hommes et des femmes, à propos de l'emploi de la colère et de l'agression. Les facteurs associés à la production d'événements disciplinaires, y compris les méthodes de gestion et d'organisation, semblent être semblables dans les établissements d'hommes et de femmes. Même s'il existe de nombreux problèmes dans la comparaison de la violence et de la discipline dans les établissements d'hommes et de femmes, la taille, le style de gestion, les relations détenus-personnel et la formation du personnel apparaissent tous comme des facteurs cruciaux. Dans les établissements de femmes, les différences dans l'utilisation et dans l'expression, par les femmes, de la colère et de l'agression, et les conséquences sévères des expériences passées de mauvais traitements, surtout parmi celles qui sont enclines à utiliser la violence ou les blessures volontaires en prison, renforcent l'importance cruciale de la formation du personnel et des réactions de substitution, à part des programmes élaborés pour les femmes elles-mêmes.

MESURES ET INSTRUMENTS

Dans ce domaine, il n'y a à peu près rien à mentionner à propos des mesures et des instruments concernant les femmes. La plupart des instruments de mesure ou des évaluations se rapportant aux domaines de la gestion de la colère, de l'évaluation du risque et du besoin de la prévision du risque, de la violence et des voies de fait en établissement, sont basés sur les hommes ou se réfèrent à des populations d'hommes.

Thomas (1993) souligne de manière semblable que les instruments de mesure de la colère des femmes n'ont pas encore été élaborés. « La plupart des instruments de mesure de la colère en usage actuellement ont été élaborés par des hommes (par exemple, Spielberger et al., 1983) et une méthode répandue d'élaboration d'instruments a emprunté des articles d'instruments élaborés antérieurement. » (p. 261) Personne ne considère les récits personnels des femmes sur la façon dont elles se sentent lorsqu'elles sont en colère. Thomas souligne ainsi que la plupart des instruments donnent « frapper », comme une expression de colère, mais jamais pleurer, une réponse communément obtenue des femmes, lors de son étude.

La plupart des systèmes de classification des établissements concernant l'évaluation du risque et du besoin, également fondés sur des populations d'hommes, sont américains. Les évaluations de leur pertinence pour des délinquantes femmes indiquent que, immanquablement, elles surclassent les femmes sur le plan de la sécurité (ce qui est vrai également pour le Canada), n'ont pas été adaptées pour convenir aux populations de femmes ni validées pour elles (Nesbitt and Argento, 1984; Burke and Adams, 1991; Shaw, 1991 (a)). Plusieurs de ces échelles insistent d'abord sur la sécurité et le risque plutôt que sur le besoin, bien que l'on reconnaisse que les femmes sont beaucoup moins violentes que les hommes, en prison ou au dehors. Dans une discussion à propos de la classification de la sécurité dans les prisons novatrices pour femmes aux États-Unis, Axon (1989, p. 72) signale qu'elle était regardée comme « une question très simple avec les délinquantes femmes » et qu'elle ne demandait pas un système de classification très perfectionné.

On a fait quelques essais d'application à des populations de femmes des prédicteurs de risque existants, utilisés pour les hommes. Loucks et Zamble (1994) mentionnent les constatations préliminaires de cette étude de détenues sous responsabilité fédérale. Simourd et Andrews (1994), dans une méta-analyse des études de la délinquance, ont trouvé que les facteurs de risque étaient identiques pour les hommes et pour les femmes. Bonta, Pang, Wallace-Capretta (sous presse) signalent l'examen des études de prévision fait par Gendreau et al. (1992), qui a démontré que très peu d'études ont inclus les populations de femmes. Leur propre étude, appliquant l'échelle d'ISR (échelle d'information statistique sur la récidive) utilisée pour la prévision de liberté conditionnelle fédérale pour des détenues sous responsabilité fédérale, a trouvé que la plupart des femmes étaient classifiées à faible risque et qu'il n'y avait qu'une association modérée avec la récidive. Un certain nombre de facteurs de risque qui permettent de prévoir la récidive des hommes sont inefficaces lorsqu'il s'agit des femmes. Leur tentative d'inclure des facteurs plus appropriés aux délinquantes femmes n'a pu donner davantage de résultats positifs. Et finalement, Coulson (1993) a signalé l'emploi de l'inventaire du niveau de supervision pour prévoir la récidive de détenues sous responsabilité provinciale, en Ontario. Il conclut que l'inventaire semble être utile pour sélectionner les femmes à risque élevé et à risque faible, en vue d'une libération conditionnelle et de placement en maison de transition. Cependant, l'étude démontre pour les femmes un pointage de risque en moyenne beaucoup plus faible, par comparaison avec les détenus sous responsabilité provinciale en Ontario.

Instruments d'évaluation élaborés pour les femmes

En reconnaissant le besoin d'élaborer des instruments davantage basés sur les femmes, Scarth et McLean (1993) ont proposé d'utiliser la connaissance personnelle des femmes pour contribuer à l'élaboration d'un inventaire des aptitudes et des besoins psychologiques des femmes. Ils soulignent plusieurs problèmes soulevés par les évaluations traditionnelles qui n'arrivent pas à tenir compte de l'expérience des femmes en tant que femmes. À part une évaluation des besoins de traitement des femmes ayant

des problèmes de toxicomanie, élaborée également à la Prison des femmes (Lightfoot and Lambert, 1991, 1992), il semble que peu de progrès aient été faits dans ce domaine jusqu'à présent. Cette étude fait ressortir le fait que l'on n'a pas diagnostiqué que plusieurs femmes dépendaient de la drogue ou de l'alcool, ni qu'elles infligeaient de mauvais traitements, bien qu'une sérieuse détérioration mentale ait été signalée le jour de leur infraction (Lightfoot and Lambert, 1992), soulignant ainsi les limites des systèmes de classification normalisés.

Dans l'ensemble, la taille d'un établissement, ses objectifs généraux et les caractéristiques de ses détenues semblent bien être des facteurs importants dans la détermination du risque. La population de détenues sous responsabilité fédérale et les nouvelles installations seront très petites, comparées à de nombreux établissements d'États et fédéraux des États-Unis, ainsi qu'aux établissements pénitentiaires du Canada. À cause de la règle des deux ans, une proportion élevée des populations de femmes condamnées pour meurtre ou homicide involontaire coupable, sont probablement des délinquantes primaires et ont peu de chance de récidiver. Puisque l'attention générale recherchée dans *La création de choix* se veut centrée sur les besoins des femmes, on peut se demander si un instrument de classification élaboré d'abord pour la prévision du risque peut être utile. De plus, comme le souligne la section précédente, le comportement en établissement, qui est souvent utilisé pour classer le risque, est basé sur le comportement individuel, sans évaluer le rôle de l'établissement lors d'un événement.

ÉLABORATION DE PROGRAMMES

En se fondant sur les documents étudiés, la section qui suit offre certains conseils concernant l'élaboration de programmes qui mettent l'accent sur la colère, l'agression et la violence des femmes. Comme il a été souligné précédemment, il est rarement utile de parler de femmes violentes, étant donné la diversité des comportements impliqués et la diversité des facteurs circonstanciels et situationnels. De manière plus adéquate, ces programmes devraient être basés sur les hypothèses qui suivent.

1. Certaines femmes, par suite de leurs expériences, ont une plus grande propension que d'autres à employer la violence ou à le faire dans certaines circonstances, et à s'en servir contre elles-mêmes. Ceci n'est pas la même chose que de les étiqueter comme violentes et d'anticiper de la violence de leur part.
2. Le contexte situationnel dans lequel des incidents violents se produisent est de toute première importance et il est nécessaire d'élaborer des méthodes et des programmes de gestion qui aideront les détenues et le personnel à développer une meilleure compréhension de la manière d'anticiper, d'éviter et d'élaborer des réponses de substitution.

3. Plusieurs femmes condamnées pour des infractions violentes avaient rarement utilisé la violence auparavant. Pour ces femmes, ainsi que pour les autres, il pourrait être valable de créer des programmes qui puissent contribuer à développer la compréhension de l'emploi de la colère et de l'agression par les femmes, et de la façon dont elles peuvent être utilisées de manière constructive dans nos vies, ainsi que de la peine qui accompagne la violence.
4. L'exploration des sources de violence familiale et des mauvais traitements aux enfants et de leur abandon, peut être utile aux femmes qui ont fait l'expérience de relations comportant de mauvais traitements, ainsi que pour développer la compréhension de l'exploitation des enfants par des femmes.

Les programmes existants

Comme pour les instruments de mesure, l'élaboration de bien des programmes reliés à la violence, y compris ceux concernant la gestion de la colère ou destinés aux donneurs de coups, a été faite pour des hommes. En Amérique, il existe dans des établissements pour femmes ou dans la communauté quelques programmes concernant la gestion de la colère et la compréhension de la violence. Un certain nombre de programmes concernant les femmes à risque ou violentes avec les enfants ont été identifiés dans la communauté, mais peu d'entre eux fonctionnent selon une perspective basée sur les femmes ou utilisent des démarches novatrices. On n'a identifié aucun programme pour les femmes dans des établissements psychiatriques.

En général, il existe peu de témoignages sur l'évaluation de programmes concernant les femmes et sur le plan de leur efficacité à long terme. Un certain nombre de programmes faisant appel à une démarche basée sur les femmes reposent sur des évaluations de fin de programme qui, d'après Kendall (1993), donnent habituellement de bonnes et positives réactions. L'évaluation faite par Kendall des programmes féministes à la Prison des femmes (1993) tient une place à part, comme étant l'une des rares tentatives d'envisager les conséquences de ce travail avec des femmes dans le cadre d'une prison.

Un certain nombre de programmes, mentionnés dans des documents récents, semblent orientés par les buts immédiats de la gestion de l'établissement et la réduction de la violence, plutôt que par des objectifs à plus long terme. Ceux-ci comprennent un programme de gestion de la colère pour les femmes (Smith et al., 1994), de formation à des aptitudes cognitives pour les femmes (Haworth, 1993) et des programmes pour la réduction des voies de fait dans les hôpitaux psychiatriques et les établissements correctionnels (Rice et al., 1989), la formation à la résolution de conflits, pour les détenues et le personnel (Love, 1994), et la thérapie par les animaux de compagnie (Haynes, 1994).

Il semble que certaines de ces démarches aient eu du succès pour réduire la fréquence des voies de fait ou des incidents agressifs dans des établissements, y compris des prisons. Toutefois, certains de ces programmes qui ont été utilisés avec des femmes ne montrent aucune preuve de sensibilisation aux différences entre les sexes. Le programme de gestion de la colère destiné aux femmes incarcérées, décrit par Smith, Smith et Becker (1994), a utilisé l'American Psychiatric Association's DSM III pour expliquer pourquoi les gens se mettent en colère, et ne tentent nullement de replacer la colère dans le contexte de la vie des femmes et des modèles de socialisation. (Caplan (1991) fait une critique du manque de bases scientifiques pour décider de ce qui est un comportement « normal » pour des femmes, et du processus d'élaboration de certaines classifications du DSM, pour les femmes.)

Une bonne partie de la concentration actuelle des programmes de traitement dans les établissements pour hommes soulignent fortement le ciblage des délinquants et l'identification d'un important besoin comme critère d'entrée dans le programme. Dans un exposé des caractéristiques des programmes réussis, Coulson et Nutbrown (1992) soulignent ce qu'ils appellent les caractéristiques structurelles des programmes, comme la formation à des aptitudes cognitives, qui se sont révélées un succès. Celles-ci comprennent une motivation et un renforcement positifs des clients (« c'est votre affaire que de les motiver, ne blâmez pas les clients »); « apprendre en le faisant », en employant de nombreuses activités structurelles; l'utilisation de matériel provenant de sources diverses; l'intégration des composantes dans le programme et l'utilisation de la répétition; la participation active de l'enseignant; le travail dans le monde quotidien des clients; la surveillance des progrès et l'évaluation du programme. Toutes ces composantes semblent être utiles à l'élaboration de programmes pour les femmes.

Il y a néanmoins une insistance sur l'utilisation d'instructions « soigneusement préparées » et d'un programme solidement structuré, qui est tourné vers une clientèle spécifique et en grand besoin. Ceci a en partie pour but de faciliter une évaluation soigneuse du programme. Ces composantes suggèrent toutefois de la rigidité dans la façon d'aborder l'élaboration de programme, qui est incompatible avec certains facteurs primaires identifiés comme importants par les femmes (Belenky et al., 1986; Smolick, 1990; Kendall, 1993). Ceux-ci incluent l'utilisation du soutien et de l'expérience des pairs, l'élaboration de programmes autour des besoins des femmes particulières participant à un programme, le besoin d'avoir du temps et de la souplesse pour traiter de questions personnelles soulevées par des femmes et la réduction de la hiérarchie entre l'enseignant et les clients. Coulson et Nutbrown font aussi valoir que « définir et s'occuper des délinquantes comme des victimes d'imperfections supposées des structures sociales et économiques ne leur apportera rien, si ce n'est un nouvel ensemble d'excuses » (p. 206), suggérant que la notion de mise en contexte des expériences des femmes ne fait pas partie de leur but ou qu'elles peuvent mal comprendre les concepts des programmes élaborés spécifiquement pour les femmes.

Démarches propres aux femmes

Axon (1989) et plus récemment Kendall (1993) ont examiné de manière approfondie l'élaboration d'un programme général pour les femmes. Kendall a apporté un exposé clair des composantes d'une démarche basée sur la femme, pour la programmation destinée aux femmes individuelles et en groupes, et nous ne les répéterons pas ici. Elle a également étudié les difficultés de l'élaboration de programmes dans un cadre carcéral et certaines incompatibilités entre la philosophie d'une démarche basée sur la femme et les régimes carcéraux.

Kendall souligne les principes de la thérapie féministe comme philosophie — plutôt que comme méthode — de traitement, qui forme la base de bien des programmations basées sur les femmes. Celle-ci tente de réduire la distance entre le conseiller et le client, elle est centrée sur la mise en contexte de la vie et des actions des femmes et le travail avec leurs expériences. Cette démarche peut être utilisée avec les programmes de groupe, en guidant et en formant des groupes de soutien à l'effort personnel, et pour l'assistance socio-psychologique individuelle.

Cette façon d'aborder l'élaboration de programmes destinés aux femmes utilise en partie la compréhension récente de la manière dont les femmes abordent les idées. Dans leur étude de la façon dont les femmes abordent la connaissance et l'apprentissage, Belenkey, Clinchy, Goldberger et Tarule (1986) font remarquer que :

« Les éducateurs peuvent aider les femmes à élaborer leurs voix propres authentiques s'ils mettent l'accent sur le lien plutôt que sur la séparation, sur la compréhension et l'acceptation plutôt que sur l'évaluation, et sur la collaboration plutôt que sur le débat; s'ils ont égard à la connaissance qui surgit des expériences pratiques et lui donne le temps d'apparaître; si, au lieu d'imposer leurs propres attentes et des exigences arbitraires, ils encouragent les élèves à évoluer selon leurs propres structures de travail basées sur les problèmes qu'elles poursuivent. Ce sont les leçons que nous avons apprises en écoutant les voix des femmes. » (p. 229)

Kendall (1993) mentionne quelques programmes de travail de groupes féministes dans les prisons de femmes (Smolick, 1990), qui sont pertinents pour traiter de la colère et de la violence, et auxquels le lecteur est invité à se reporter pour une discussion plus détaillée. À la Bedford Hills Correctional Facility (État de New York), le programme traitant la violence familiale apparaîtrait comme un programme exemplaire et ayant du succès, bien qu'il n'ait pas été évalué systématiquement. Même si le cadre du programme traite de la violence familiale, il inclut un travail avec les femmes condamnées pour des crimes relatifs aux enfants. Ce programme est volontaire, sans filtrage systématique en dehors des antécédents de violence dans leur vie et autodéterminé par des femmes individuelles sur le plan de besoins et des problèmes qu'elles considèrent comme pressants. Il offre une diversité de groupes, dont un groupe

de soutien par les pairs, aux femmes condamnées pour avoir tué un enfant ainsi qu'une assistance socio-psychologique individuelle et une formation du personnel; et le personnel du programme peut assurer une médiation dans les situations de violence au sein de l'établissement. Le groupe de soutien par les pairs aux femmes condamnées pour la mort d'un enfant (Kaplan, 1988) semble être particulièrement efficace, en donnant un soutien aux femmes les plus sujettes à être des victimes dans l'établissement.

Kendall traite aussi d'un groupe de la colère pour les femmes délinquantes au Renz Correctional Facility (Columbia, Missouri) (Wilfley, Rodon and Anderson, 1986), conçu pour aider les femmes à reconnaître, à accepter et à exprimer leur colère de manière constructive.

Le *Peer-Support Programme* élaboré à la Prison des femmes (Pollack, 1993) a été conçu pour fournir un réseau d'assistance socio-psychologique et de soutien aux femmes qui se blessent volontairement (Heney, 1990) et il se relie clairement aux besoins des femmes qui ont agi violemment. L'évaluation que Pollack fait du programme suggère que les pairs conseillères et celles qui reçoivent des conseils éprouvent plus d'assurance et d'emprise et une confiance et une compréhension plus grandes.

Dans son étude des programmes exemplaires pour les femmes, Axon (1989) souligne un certain nombre de programmes américains des prisons de femmes, qui traitent des questions de violence et d'agression. Ceux-ci comprennent un programme, *Alternative to Violence*, adapté d'un programme élaboré pour les hommes (on ne sait jusqu'à quel point cette adaptation a été bien faite) et utilisé dans un certain nombre de prisons de femmes. Il assure deux ateliers de trois jours pour développer des aptitudes en relation avec l'utilisation de la colère et un atelier avancé de suivi consacré à des facteurs contribuant à la violence, comme la peur et la colère. Elle mentionne aussi un programme pour les femmes délinquantes sexuelles qui fait partie du programme *Genesis II* à Minneapolis (Mathews, Matthews and Speltz, 1989). Le *Virginia Child Protection Newsletter* (1989) donne aussi une gamme de renseignements sur les programmes et les démarches de traitement des femmes délinquantes sexuelles.

Immarigeon et Chesney-Lind (1992) font état d'autres programmes américains qui sembleraient avoir une certaine pertinence. Ils comprennent un programme à base communautaire, *Our New Beginnings*, à Portland (Orégon), élaboré par des femmes purgeant une peine dans les années 1980, qui comprend des services d'assistance, et le programme *The Women at Risk*, en Caroline du Nord, qui se déroule en quatre groupes de cycles de 12 semaines, en enseignant la résolution de problèmes et les techniques pour élever des enfants, qui ne se fondent pas sur la violence ou un comportement d'autodestruction.

Un programme de prévention de la violence familiale, *Home Improvement - Tools for Building Better Relationships*, a été piloté par Jane Katz et Cheryl Hall au centre

correctionnel de Burnaby (Katz, 1994). L'intention initiale était d'inciter les femmes à parler de la violence dans leur foyer, en mettant l'accent sur des moyens d'élever des enfants non violents. Les femmes ont trouvé qu'il était trop difficile et trop pénible de parler de leurs enfants puisqu'elles n'ont que peu de contacts avec eux. Un programme plus large a été alors élaboré pour traiter de la violence dans n'importe quelle relation familiale.

Le manuel qui en découle pour un programme de 16 séances utilise une vaste gamme de renseignements et de ressources, bien qu'une bonne partie de celui-ci ait été adapté à partir de programmes destinés à des hommes violents. Les auteurs notent aussi que la plupart des femmes ont reconnu qu'elles ont subi de mauvais traitements et qu'elles en ont infligés, et ils soulignent qu'il « existe peu de ressources matérielles disponibles pour les femmes violentes ». D'après leur expérience dans l'administration de ces programmes et les réactions des femmes qui y ont pris part, les auteurs font un certain nombre de recommandations pour des programmes ultérieurs, dont plusieurs ont déjà été relevées par Kendall (1993), comprenant :

- le besoin d'un programme plus long que la séance de huit fois trois heures, orienté en vue de développer la confiance avec les facilitatrices et à l'intérieur du groupe;
- la possibilité donnée aux participantes d'apporter une contribution au contenu et à la présentation du programme;
- de la souplesse pour traiter des problèmes personnels et la capacité d'entreprendre un travail individuel lorsque la nécessité s'en fait sentir, à partir des séances de groupe;
- l'importance de la confiance et de l'assurance de confidentialité, faisant que les renseignements personnels ne se retrouveront pas dans le dossier des participantes;
- l'importance d'une orientation et d'une sensibilisation du personnel.

Un prometteur programme de groupe pour les femmes qui exploitent leur partenaire (*Women for Change Program*, 1994) a été récemment élaboré par The Elizabeth Fry Society de Winnipeg, au Manitoba, et il est en attente d'un financement. Il place l'utilisation de la violence par les femmes au sein de leur propre expérience de la violence; il est basé sur la compréhension des comportements violents, l'aide à l'identification des signes précurseurs de la violence, le développement d'une prise de conscience de ses propres expériences d'apprentissage en tant que femme, l'estime de soi et la gestion de la colère. Le programme prévoit onze séances faisant appel à des documents écrits, sonores, physiques et visuels, prend en compte les expériences actuelles et passées et insiste sur l'importance clé de la confidentialité pour les membres du groupe et les facilitatrices.

À Halifax, un programme novateur pour les femmes incarcérées et la communauté, intitulé *The Coverdale Community Chaplaincy Project* (1992, 1994), comprend un travail de

gestion de la colère fait en groupe ou individuellement. Le projet a d'abord été conçu pour les femmes présentant des antécédents de mauvais traitements et il offrait un service d'assistance féministe et pastoral. Le projet n'a pu obtenir des fonds afin de se poursuivre, une fois terminé le financement fédéral, en 1994, mais il a développé une compétence très importante et des outils pour traiter de la colère des femmes, ainsi qu'une expérience des difficultés de travailler sur la gestion de la colère au sein d'un établissement carcéral.

D'autres ressources peuvent avoir de la valeur pour élaborer des programmes. *Nobody: Making Peace with Motherhood* (1994) est une étude basée sur l'expérience de huit femmes en conflit avec la loi, qui ont abandonné leurs enfants ou en ont perdu la garde, de manière permanente ou temporaire. Presque toutes les femmes se sont battu avec la dépendance de l'alcool ou de la drogue. L'étude donne un exposé détaillé, en leurs propres termes, de leurs expériences personnelles d'enfant et d'adolescente, des relations, de la maternité, du soin et de la perte des enfants. Même si cette étude ne concerne pas directement le comportement violent ou les mauvais traitements, elle fait un exposé de lecture facile qui met en contexte le comportement des femmes, tout en apportant un commentaire d'accompagnement et une discussion. Puisqu'elle est basée sur l'expérience de femmes délinquantes, elle fournit de précieuses ressources pour une diversité de programmes, dont ceux qui sont relatifs à la violence familiale et à l'emploi de la colère par les femmes.

Une étude, basée sur l'expérience de femmes purgeant une peine d'emprisonnement à perpétuité ou à long terme, apporte aussi certains conseils pour l'élaboration de programmes, bien que ne traitant pas spécifiquement des comportements violents (Jose-Kampfner, 1990). À partir de discussions avec 70 femmes purgeant des peines de longue durée, Jose-Kampfner étudie leurs réactions d'après les étapes vécues par des patients en phase terminale (Kubler-Ross) — choc, refus, colère, dépression, marchandage, acceptation et espoir — et examine en profondeur ces étapes comme fondement d'un travail avec les femmes. Axon (1989) mentionne également l'utilisation de ce genre de démarche ailleurs aux États-Unis.

Démarches et sources hors du cadre carcéral

En dehors des programmes préparés pour les femmes délinquantes, un certain nombre d'auteurs ont élaboré des démarches basées sur les femmes, pour traiter de la colère des femmes (par exemple, Lerner, 1985; Bass and Davies, 1988; Wilt, 1993; Estes, 1992; Miller, 1994; voir aussi Kendall, 1993). Leur travail fait partie d'une tendance orientée vers la reconnaissance des problèmes de sexe dans la psychologie de l'assistance. Par exemple, Betz et Fitzgerald (1993), dans un examen de la thérapie et de l'assistance socio-psychologique individuelle, soulignent que la thérapie féministe est une perspective qui est conforme avec la théorie d'intervention à base non biologique. Ils étudient l'utilisation des démarches individuelles et de la diversité en relation avec

l'assistance aux femmes, aux hommes, aux groupes raciaux et minoritaires, à une clientèle d'homosexuels et de lesbiennes.

Un certain nombre de démarches s'occupant de la colère ont été élaborées avec des clients privés (souvent de la classe moyenne) en thérapie individuelle. Elles font habituellement une distinction entre les femmes qui réfrènt ou intériorisent leur colère et celles qui l'expriment verbalement ou utilisent la violence, et elles mettent l'accent sur les fonctions positives de la colère. Estes (1992), par exemple, est une analyste disciple de Jung, qui se sert des mythes et des histoires comme de « remèdes » pour aider les femmes à se comprendre et à avoir pleins pouvoirs sur elles-mêmes. Elle voit la colère, surtout celle qui provient des expériences passées, comme une « force créatrice » à utiliser pour se changer, se développer et se protéger.

Lerner (*The Dance of Anger*, 1985) écrit à propos des femmes et pour les femmes qui font l'expérience de la colère, en donnant un guide pour modifier les types de relations. Elle étudie la raison pour laquelle les femmes qui expriment leur colère sont vues comme menaçant les autres, et insiste particulièrement sur l'analyse de leurs relations familiales. Sa démarche comporte la compréhension des sources de la colère, l'apprentissage d'aptitudes de communication plus positive, l'apprentissage de l'observation et de la cessation de modes improductifs d'interaction, et l'anticipation et le traitement des résistances au changement de la part des autres. Le guide met l'accent sur des tâches et des exercices pratiques qui peuvent être employés pour élaborer une utilisation plus constructive de la colère.

The Courage to Heal (Bass and Davies, 1988), fondé sur le vécu des femmes, a été rédigé particulièrement pour les femmes qui ont été exploitées sexuellement dans leur enfance. Contrairement à plusieurs ouvrages, on y reconnaît que les femmes utilisent la violence. Les auteurs étudient les liens entre la colère, les troubles nutritionnels, la toxicomanie et d'autres formes d'automutilation, dont le suicide et les taillades, comme des réactions à l'exploitation sexuelle. Ils donnent des conseils pratiques pour modifier des types de réactions, y compris la colère, ainsi qu'une importante bibliographie des ressources. Les auteurs considèrent la colère « comme la colonne vertébrale de la guérison », qu'elle ait été réfrénée ou exprimée dans un comportement violent.

« [Certains] survivants ont été en colère toute leur vie. Ils ont grandi dans des familles ou des circonstances où l'opposition des uns contre les autres était telle qu'ils ont appris très tôt à se battre pour leur survie... Parfois, la démarcation entre la colère et la violence s'est estompée et elle est devenue une force destructrice. »

« Peu de femmes ont, de tout coeur, embrassé la violence comme une force positive... Mais la colère n'a pas à être réfrénée ou destructrice. À la place, elle peut être une réaction saine à une violation et une puissante énergie transformatrice. » (p. 122-123)

Dorothy Wilt (citée par Thomas, 1993) met de l'avant une approche thérapeutique des femmes qui réfrènt leur colère et de celles qui l'expriment. Elle se sert des perspectives de développement et de féministes pour analyser les sources de la colère, pour élaborer une compréhension de la gestion de la colère, pour enseigner des techniques pour la traiter, des techniques calmantes ou expressives et l'élaboration de réactions assurées plutôt qu'agressives.

Dans *Women Who Hurt Themselves*, Dusty Miller (1994) avance son programme de thérapie individuelle en trois étapes, s'appliquant aux femmes qui s'infligent de mauvais traitements à elles-mêmes plutôt qu'aux autres, comme réaction à un traumatisme de l'enfance. D'après son expérience comme psychologue clinicienne, elle examine les femmes qui se font tort à elles-mêmes par des actions comme l'alcoolisme, la dépendance des drogues, les troubles de l'alimentation, les blessures volontaires, les régimes excessifs ou la chirurgie esthétique. Elle voit les traumatismes de l'enfance comme survenant non seulement de l'exploitation sexuelle, mais des mauvais traitements physiques ou psychologiques, des expériences d'abandon ou d'intrusion de l'enfance, et les exemples de malversation contre soi-même comme reproduisant les maux qu'elles ont endurés. Ils représentent « une demande de la protection qu'elles n'ont pas reçue lorsqu'elles étaient enfants » (p. 9). Miller dénomme ce modèle Syndrome de reproduction des traumatismes (TRS : Trauma Reenactment Syndrome) et fait valoir que l'on porte souvent un mauvais diagnostic sur plusieurs de ces femmes. Son programme de traitement identifie trois étapes thérapeutiques qu'elle nomme, cercle extérieur, cercle intermédiaire et cercle intérieur. Elle insiste sur l'importance de l'élaboration de réseaux de soutien au cours du processus, mais suggère qu'il s'agit d'un travail de longue durée.

La restriction la plus importante de certains de ces documents vient de qu'ils sont à base communautaire et non conçus pour des femmes qui sont en conflit avec la loi, et qu'ils ne traitent pas des conséquences résultant du fait de travailler ou de se trouver dans un cadre carcéral. Dans certains cas, le langage utilisé peut demander un niveau élevé d'alphabétisation et peut être inapproprié, rédigé pour un public de la classe moyenne et à propos d'une clientèle qui peut se payer une thérapie privée. On y prend aussi pour acquis que les clientes auront accès à une assistance socio-psychologique à long terme et on souligne qu'il peut falloir un certain nombre d'années pour qu'un travail efficace soit accompli. On y trouve une insistance sur le besoin de trouver parfois des exutoires à la colère, y compris l'expression physique (crier, hurler, faire du sport) ainsi que la relaxation et des activités qui soulagent (prendre un bain chaud, aller magasiner, parler avec des amis), ce qui présuppose une grande liberté et un accès à d'autres systèmes et ressources de soutien. Ces sources ont donc besoin d'être utilisées et adaptées avec soin.

Programmes communautaires pour les mères qui maltraitent leurs enfants

En dernier lieu, il existe toute une gamme de programmes communautaires conçus pour prévenir les mauvais traitements et l'abandon des enfants. La plupart des programmes élaborés pour les mères qui maltraitent leurs enfants ont une base psychologique et sont destinés à modifier certains comportements prédisposants. Les buts des traitements, surtout ceux qui concernent les mères violentes, renforcent souvent les rôles et le comportement féminins traditionnels. Par exemple, on demande souvent à une femme qui veut que ses enfants reviennent d'un placement, de nettoyer sa maison et d'améliorer son apparence. Même les groupes d'effort personnel, qui ont tendance à avoir plus de succès que les programmes de traitement, en travaillant avec des parents violents, sont plus enclins à aider les femmes à devenir de meilleures épouses, mères, petites amies, qu'à les aider à développer leurs propres forces et intérêts. Même si certains praticiens ont élaboré des démarches novatrices, comme l'utilisation de la formation péremptoire, dans l'ensemble, ce domaine n'a guère dépassé les manières traditionnelles de travailler avec les femmes (Washburne, 1983).

Une étude ontarienne (Hornick and Clarke, 1986) a utilisé des « thérapeutes profanes » qui agissent comme aides, modèles de rôle et amis, en conjonction avec un traitement de service social. On a trouvé que cette méthode était la plus efficace pour changer les types de comportement et les croyances parmi les mères violentes et à risque élevé, et plus rentable. Dans un examen de 21 études rendant compte des résultats de traitement de parents violents ou négligents (presque toujours des mères), Wolfe et Wekerle (1993) indiquent que les interventions centrées sur les parents, visant la compétence à élever des enfants et la gestion des tensions, sont les plus utiles. D'autres cibles d'intervention comprennent les aptitudes à élever des enfants, le fonctionnement général d'une famille, les aptitudes à l'interaction positive avec les enfants, les aptitudes sociales, la gestion de la colère, l'isolement social et les capacités à tenir la maison en ordre. Dans presque toutes les études, on rend compte de certains résultats positifs, mais il n'y a que deux études de suivi, de sorte que les effets à long terme ne sont pas connus.

En dehors du traitement à base psychologique, d'autres programmes ont été élaborés en réaction à la fréquence élevée de cas d'isolement social signalés parmi les mères violentes connues. Un programme d'une demi-journée durant une période de 23 semaines, pour accroître les réseaux sociaux, comporte la gestion du stress et de la colère, la conversation avec soi-même pour accroître l'estime de soi, la résolution de problèmes et l'assurance (Lovell and Hawkins, 1988). Même si les réseaux sociaux en dehors du groupe n'ont pas augmenté de façon significative pendant cette période, les chercheurs ont trouvé quelques améliorations de la qualité et du nombre des réseaux sociaux au sein du groupe.

Le programme le plus novateur, qui peut avoir certaines applications dans les programmes de groupe en établissement, est un programme de groupe de 12 semaines pour aider les femmes violentes à faibles revenus à édifier des bases plus efficaces de

soutien social (Lovell, Reid and Richey, 1992). Des séances ont été conçues pour augmenter les aptitudes interpersonnelles, dont la conversation de base, l'autoprotection et l'affirmation de soi. Le projet se servait de la métaphore, d'aides visuels, d'humour et de techniques de réduction du stress. Les séances de groupe étaient structurées autour d'une « carte routière relationnelle », comme métaphore de l'amitié. On a trouvé cette démarche moins menaçante que la rétroaction directe ou la confrontation. Même si le groupe était expérimental, il a obtenu une évaluation positive et une participation élevée.

Conclusion

Cet examen suggère qu'il existe un besoin et une possibilité d'élaborer une certaine programmation novatrice dans les établissements de femmes qui s'occupent des femmes et de la violence. Ceci comprend un besoin d'élaborer :

- a. des documents-ressources concernant la colère et la violence des femmes;
- b. des documents-ressources qui sont orientés vers la vie et les antécédents des femmes, sur le plan de leur expérience de la violence, des différences raciales et culturelles, et du conflit avec la loi, selon leurs réalités;
- c. des documents-ressources concernant la façon dont la violence et les conflits se développent dans les établissements;
- d. des ressources qui utilisent les expériences des femmes elles-mêmes et des femmes qui sont passées par le système et qui ont appris à traiter avec la colère et la violence;
- e. des moyens novateurs de faire participer les femmes aux processus d'apprentissage, en utilisant par exemple le théâtre ou le film, qui élaborent des solutions de rechange pour l'apprentissage, la compréhension et la canalisation de la colère et de l'énergie.

En dehors de l'assistance socio-psychologique et des programmes de soutien par les pairs, ces ressources pourraient être utiles pour élaborer, à l'intention du personnel et des détenues :

1. des programmes d'éducation et de sensibilisation qui insistent sur les moyens qu'ont les femmes de connaître et de comprendre la colère, les modèles sexués de socialisation, les modèles de classe et de race, la violence familiale, les mauvais traitements aux enfants, l'utilisation constructive de la colère;
2. des programmes de groupe et individuels pour les femmes qui se servent de la violence et de la colère plus que les autres, la relaxation, la maîtrise, la résolution de conflits, le soutien des pairs.

En conclusion, Kendall (1993, 1994) soulève en particulier plusieurs questions concernant l'élaboration de programmes en prison. Plusieurs des problèmes auxquels font face les femmes ayant des antécédents de perturbation et de violence ne peuvent

être traités dans des programmes de groupe à court terme ou par de brèves périodes d'assistance socio-psychologique individuelle. Ils peuvent demander un soutien et des ressources supplémentaires importants. On ne peut s'attendre à ce que le « changement » soit rapide s'il se rapporte à toute une vie d'expériences de la violence. Il n'est peut-être pas prudent de s'attendre à de clairs résultats à long terme. Kendall fait valoir également le danger des démarches thérapeutiques et de l'assistance individuelle qui placent le problème dans la personne elle-même. Il existe encore un déséquilibre de pouvoir beaucoup trop grand entre le personnel et les détenues. Même si les programmes sont basés sur les femmes, si elles n'ont pas le choix d'y participer, les femmes peuvent ne pas en profiter.

La question de la confidentialité et de la confiance est aussi essentielle (Axon, 1989; Kendall, 1993) et l'ampleur du fait selon lequel les femmes se sentiront capables de se mettre au jour et de faire confiance aux programmes conduits par le personnel de la prison est cruciale. Et finalement, si les programmes visent des femmes particulières, ces femmes peuvent ne pas vouloir y prendre part et s'identifier elles-mêmes de cette façon. On doit envisager si le fait de sélectionner des femmes identifiées, peu importe la méthode, comme ayant des problèmes avec l'utilisation de la violence est la meilleure manière d'aborder l'élaboration de programmes.

ANNEXE

Examen de la documentation

À la demande du SCC, la recherche a couvert les disciplines de la psychologie, de la psychiatrie, de la sociologie, de la criminologie, du travail social et de l'éducation et s'est centrée sur les documents les plus récemment publiés. Une recherche initiale avait été faite pour la période allant de 1980 à 1994, afin d'étudier la gamme de documents disponibles; par la suite, elle a été restreinte à la période allant de 1984 à 1994. Des recherches ont été faites en utilisant une diversité de mots clés pour tous les aspects du comportement violent exercé par des femmes, ainsi que pour les programmes, les questions de mesure et de classification relatives aux femmes et au comportement violent.

Les bases de données de recherche sur CD-ROM comprenait l'index des sciences sociales (fichier séquentiel indexé - incluant la psychiatrie, le travail social, la criminologie et al.); Sociofile (sociologie, criminologie et al.); Psychlit (psychologie et domaines connexes); Eric (éducation); Uncover (généralités); Canadian Business and Current Affairs (CBCA); des journaux canadiens (1993-1994).

Des recherches supplémentaires en bibliothèque ont été faites à l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal, l'Université McGill, l'Université Concordia, le Dept. of Forensic Psychiatry de l'Université McGill, la bibliothèque du ministère du Solliciteur général, à Ottawa.

La justice pénale et les sources correctionnelles aux États-Unis comprennent la base de données du NCJRS (international), l'Information Centre of the National Institute of Justice, Fay Knopp et le Safer Society Program, Russ Immarigeon Criminal Justice Writer, Sharon Smolick, Bedford Hills Correctional Facility, New York.

□

BIBLIOGRAPHIE

- Adler, F. *Sisters in Crime: The Rise of the New Female Criminal*, New York, McGraw-Hill, 1975.
- Allen, H. *Justice Unbalanced: Gender, Psychiatry and Judicial Decisions*, Milton Keynes, Open University Press, 1987 (a).
- Allen, H. « Rendering them Harmless: The Professional Portrayal of Women Charged with Serious Offenses » dans Carlen, P. and Worrell, A., eds. *Gender, Crime and Justice*, Milton Keynes, Open University Press, 1987 (b).
- Arnold, R.A. « Processes of victimization and criminalization of black women », *Social Justice*, 17, 3, 1990, p. 153-166.
- Axon, L. « Model and Exemplary Programmes for Female Inmates: An International Review », Companion Volume N° 4, Task Force on Federally Sentenced Women, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1989.
- Bala, N. « What's wrong with YOA bashing? », *Revue canadienne de criminologie*, 36, 3, 1994, p. 247-270.
- Balthazar, M.L. and Cook, R.J. « An analysis of the factors related to the rate of violent crimes committed by incarcerated female delinquents », *Journal of Offender Counselling Services*, 9, 1-2, 1984, p. 103-118.
- Bannister, S.A. « The criminalization of women fighting back against male abuse: Imprisoned battered women as political prisoners », *Humanity and Society*, 15, 1991, p. 400-416.
- Bass, E. and Davies, L. *The Courage to Heal*, New York, Harper Row, 1988.
- Beleneky, M.F., Clinchy, B.M., Goldberger, N.R. and Tarule, J.M. *Women's Ways of Knowing*, New York, Basic Books, 1986.
- Betz, N.E. and Fitzgerald, L.F. « Individuality and diversity: Theory and research in counseling psychology », *Annual Review of Psychology*, 44, 1993, p. 343-381.
- Birch, H., ed. *Moving Targets: Women, Murder and Representation*, Londres, Virago Press, 1993.
- Block, K.J. « Age-related correlates of criminal homicides committed by women: A study of Baltimore », *Journal of Crime and Justice*, 13, 1990, p. 42-65.

- Blount, W.R., Silverman, I.J., Sellers, C.S. and Robin, A.S. « Alcohol and drug use among abused women who kill, abused women who don't and their abusers », *The Journal of Drug Issues*, 24, 2, 1994, p. 165-177.
- Bonta, J., Pang, and Wallace-Capretta, S. « Predictors of recidivism among incarcerated female offenders », (sous presse).
- Box, S. and Hale, E. « Liberation and female criminality in England and Wales », *British Journal of Criminology*, 23, 1, 1983.
- Boyd, N. *The Last Dance: Murder in Canada*, Scarborough, Prentice-Hall, 1988.
- Bradley, E.J. and Peters, R.D. « Physically abusive and nonabusive mothers' perceptions of parenting and child behavior », *American Journal of Orthopsychiatry*, 61,3, 1991, p. 455-460.
- Brooks, V. *Minority Stress and Lesbian Women*, Toronto, D.C. Heath, 1981.
- Browne, A. *When Battered Women Kill*, New York, The Free Press, 1987.
- Browne, A. « Assaults and Homicide at Home: When Battered Women Kill » dans Saks, M.J. and Saxe, L., eds. *Advances in Applied Social Psychology*, Hillsdale (N.J.), Erlbaum, 1986, p. 57-80.
- Browne, A. and Williams, K.R. « Exploring the effect of resource availability and the likelihood of female-perpetrated homicides », *Law & Society Review*, 23, 1, 1989, p. 75-94.
- Brownstein, H.H., Spunt, B.J., Crimmins, S., Goldstein, P.J. and Langley, S. « Changing patterns of lethal violence by women: A research note », *Women and Criminal Justice*, 5, 2, 1994, p. 99-118.
- Brownstone, D.Y. and Swaminath, R.S. « Violent behaviour and psychiatric diagnosis in female offenders », *Revue canadienne de psychiatrie*, 34, 3, 1989, p. 190-194.
- Burke, P. and Adams, L. *Classification of Women Offenders in State Correctional Facilities: A Handbook for Practitioners*, Washington, Cosmos Corp., 1991.
- Cain, M., ed. *Growing Up Good*, Londres, Sage, 1989.
- Campbell, A. *Men, Women and Aggression*, New York, Basic Books, 1993.
- Campbell, A. « Self-report of fighting by females: A preliminary study », *British Journal of Criminology*, 26, 1, 1986, p. 28-46.

- Campbell, A., « Female Aggression » dans Marsh, P. and Campbell, A., eds. *Aggression and Violence*, New York, St. Martin's Press, 1982.
- Caplan, P. « How do they decide who is normal? The bizarre, but the true tale of the DSM process », *Psychologie canadienne*, 32, 2, 1991, p. 162-170.
- Carlen, P. *Women, Crime and Poverty*, Milton Keynes, Open University Press, 1988.
- Carlen, P., ed. *Criminal Women*, Cambridge, Polity Press, 1985.
- Carlen, P. and Worrel, A., eds. *Gender, Crime and Justice*, Milton Keynes, Open University Press, 1987.
- Chesney-Lind, M. « Girls, Delinquency, and Juvenile Justice: Toward a Feminist Theory of Young Women's Crime » dans Price and Sokoloff, eds. *The Criminal Justice System and Women: Offenders, Victims and Workers*, New York, McGraw-Hill, 1995.
- Chesney-Lind, M. « Girls, Gangs and Violence: Anatomy of a Backlash », communication faite à l'assemblée annuelle de l'American Society of Criminology, Nouvelle-Orléans, novembre 1992.
- Chesney-Lind, M. « Girls, crime and women's place: Towards a feminist model of female delinquency », *Crime and Delinquency*, 35, 1, 1989.
- Chunn, D.E. and Gavigan, S.A.M. « Women and Crime in Canada » dans Jackson, M. and Griffiths, C.T., eds. *Canadian Criminology*, Toronto, Harcourt, Brace, Jovanovitch, 1991.
- Chunn, D.E., and Menzies, R. « Gender, Madness and Crime » dans Hinch, R., ed. *Readings in Critical Criminology*, Scarborough, Prentice Hall, 1994.
- Comack, E. *Women Offenders' Experience with Physical and Sexual Abuse: A Preliminary Report*, Winnipeg, University of Manitoba, 1993.
- Cookson, H.M. « A Survey of self injury in a closed prison for women », *British Journal of Criminology*, 17, 4, 1977, p. 332-347.
- Cote, A. *La rage au cœur*, Baie-Comeau (Québec), Regroupement des femmes de la Côte-nord, 1991.
- Coulson, G. « Using the level of supervision inventory in placing female offenders in rehabilitation programmes or halfway houses », *IARCA Journal on Community Corrections*, 5, 4, 1993, p. 12-13.

- Coulson, G. and Nutbrown, V. « Properties of an ideal rehabilitative program for high need offenders », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 36, 3, 1992, 203-208.
- Coverdale Community Chaplaincy Proposal, (1992), Coverdale Correctional Services et Shaw, N. with Sweeney, V. et Symes, M. Evaluation of the Community Chaplaincy Project. Ottawa, Rapport pour le ministère du Solliciteur général, 1994.
- Daly, M. and Wilson, M. « Killing the competition: Female/female and male/male homicide », *Human Nature*, 1, 1990, p. 81-107.
- Daly, M. and Wilson, M. *Homicide*, New York, Aldine de Gruyter, 1988.
- Daniel, A., Robins, A., Reid, J. and Wilfley, D. « Lifetime and six month prevalence of psychiatric disorders among sentenced female offenders », *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 16, 1988, p. 333-342.
- Darke, J. « The Violent Female Offender » dans MacLatchie, J., ed. *Violence in Contemporary Canadian Society*, Ottawa, John Howard Society of Canada, 1987, p. 140-145.
- Daro, D. « Deaths due to Maltreatment Soar: Results of the Eighth Semi-annual Fifty State Survey », Chicago, National Committee for the Prevention of Child Abuse, 1987.
- Davies, S. « Violence by psychiatric inpatients: A review », *Hospital and Community Psychiatry*, 42, 6, 1991, 585-590.
- DeKeseredy, W.S. and Hinch, R. *Woman Abuse: Sociological Perspectives*, Toronto, Thompson Educational Publishing, 1991.
- Dobash, R.E. and Dobash, R.P. « Men, Masculinity and Violence Against Women » dans Stanko, E., ed. *Perspectives on Violence*, Londres, Quartet Books, 1994.
- Dobash, R.P., Dobash, R.E., Wilson, M. and Daly, M. « The myth of sexual symmetrical in marital violence », *Social Problems*, 39, 1, 1992, p. 71-91.
- d'Orban, P.T. « Female homicide », *Irish Journal of Psychological Medicine*, 7, 1, 1990, p. 64-70.
- d'Orban, P.T. and Dalton, J. « Violent crime and the menstrual cycle », *Psychological Medicine*, 10, 1980, p. 353-359.

- Dougherty, J. « Women's violence against their children: A feminist perspective », *Women and Criminal Justice*, 4, 2, 1993, p. 91-114.
- Downes, D. « The Language of Violence: Sociological Perspectives on Adolescent Aggression » dans Marsh, P. and Campbell, A., eds. *Aggression and Violence*, New York, St. Martin's Press, 1982.
- Elizabeth Fry Society. *Nobody There: Making Peace with Motherhood*, Edmonton, Elizabeth Fry Society, 1994.
- Estes, C.P. *Women Who Run with the Wolves: Myths and Stories of the Wild Woman Archetype*, New York, Ballantine Books, 1992.
- Ethier, L.S., Palacio-Quintin, E. and Jourdan-Ionescu, C. « Abuse and neglect: Two distinct forms of maltreatment? », *Santé mentale au Canada*, juin 1992, p. 13-19.
- Ewing, C.P. *Battered Women Who Kill*, Lexington (Mass), Lexington Books, 1987.
- Faith, K. *Unruly Women: The Politics of Confinement and Resistance*, Vancouver, Press Gang Publications, 1993.
- Felson, R.B. and Tedeschi, J.T. « Social Interactionist Perspectives on Aggression and Violence: An Introduction » dans Felson, R.B. and Tedeschi, J.T., eds. *Aggression and Violence: Social Interactionist Perspectives*, Washington, American Psychological Association, 1993, p. 1-10.
- Felson, R.B. and Tedeschi, J.T., eds. *Aggression and Violence: Social Interactionist Perspectives*, Washington, American Psychological Association, 1993.
- Finkelhor, D. *The Dark Side of Families*, Californie, Sage, 1983.
- Finkelhor, D. and Russell, D. « Women as Perpetrators: Review of the Evidence » dans Finkelhor, D., ed. *Child Sexual Abuse*, New York, Free Press, 1994.
- Fontana, V. and Alfaro, J. *High Risk factors associated with child maltreatment fatalities*, New York, Mayor's Task Force on Child Abuse and Neglect, 1987.
- Friedrich, W.H. and Wheeler, K.K. « The abusing parent revisited: A decade of psychological research », *Journal of Nervous and Mental Disease*, 170, 1982, p. 577-588.
- Garbarino, J. « The Incidence and Prevalence of Child Maltreatment » dans Ohlin and Torny (eds.) *Family Violence*, Chicago, University of Chicago Press, 1989, p. 219-261.

- Geen, R.G. *Human Aggression*, Californie, Brooks/Cole Publishing Co., 1990.
- Gelles, R.G. *The Violent Home: A Study of Physical Aggression Between Husbands and Wives*, Beverly Hills, Sage, 1987.
- Gendreau, P., Andrews, D.A., Goggin, C. and Chanteloupe, F. *The development of clinical and policy guidelines for the prediction of criminal behaviour in criminal justice settings*, Ottawa, Rapport préparé pour le secrétariat du ministère du Solliciteur général du Canada, 1992.
- Gilfus, M.E. « From victims to survivors to offenders: Women's routes of entry and immersion into street crime », *Women and Criminal Justice*, 4, 1, 1992, p. 63-89.
- Gilligan, J. 1991 *Erickson Lectures*, Harvard, Harvard University Press, 1992.
- Girouard, D. « Les femmes incarcérées pour vol qualifié au Québec, en 1985 : importance de leur rôle », *Revue canadienne de criminologie*, 30, 2, 1988, p. 121-134.
- Goetting, A. « Patterns of homicide among women », *Journal of Interpersonal Violence*, 3, 1988, p. 3-20.
- Goetting, A. « Homicidal wives: A profile », *Journal of Family Issues*, 8, 3, 1987, p. 332-341.
- Goldstein, A.P., ed. *Prevention and Control of Aggression*, New York, Pergamon Press, 1983.
- Goldstein, A.P. and Keller, H.R. « Aggression Prevention and Control: Multitargeted, Multichannel, Multiprocess, Multidisciplinary » dans Goldstein, A.P., ed. *Prevention and Control of Aggression*, New York, Pergamon Press, 1983.
- Goldstein, P.J., Bellucci, P.A., Spunt, B.J. and Miller, T. « Volume of cocaine use and violence: A comparison between men and women », *Journal of Drug Issues*, 21, 2, 1991, p. 345-367.
- Gomme, I. « Predictors of status and criminal offences among male and female adolescents in an Ontario community », 27, 1985, p. 147-159.
- Gordon, L. « Feminism and Social Control: The Case of Child Abuse and Neglect » dans Mitchell, J. and Oakley, A., eds. *What is Feminism?*, New York, Pantheon Books, 1987.
- Greenland, C. *Preventing Violent Can Deaths: An International Study of Deaths Due To Child Abuse and Neglect*, Londres, Tavistock, 1987.

- Gresswell, D.M. and Hollin, C.R. « Multiple murder: A review », *The British Journal of Criminology*, 34, 1, 1994, p. 1-14.
- Grossmann, M.G. « Two perspectives on Aboriginal female suicides in custody », numéro spécial : la justice criminelle autochtone au Canada, *Revue canadienne de criminologie*, 34, 3-4, 1992, p. 403-416.
- Hampton, R.L. and Gullotta, T.P., eds. *Family Violence: Prevention and Treatment*, Californie, Sage, 1993.
- Hattem, T. « Vivre avec ses peines : les fondements et les enjeux de l'usage de médicaments psychotropes saisis à travers l'expérience de femmes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité », *Criminologie*, 24, 4, 1992.
- Hattem, T. *Le recours à l'isolement cellulaire dans quatre établissements de détention du Québec*, Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, 1984.
- Haworth, M. « Program to improve inmate behavior also helps boost staff relations », *Corrections Today*, décembre 1993.
- Haynes, M. « Pet Therapy: Program lifts spirits, reduces violence in institution's mental health unit », *Corrections Today*, 53 (août), 1994, p. 120-122.
- Heidensohn, F. « Sociological Perspectives on Violence in Women », communication faite à l'Université de Montréal, février 1992.
- Heidensohn, F. *Women and Crime*, New York, New York University Press, 1985.
- Heney, J. *Report on Self-Injurious Behavior in the Kingston Prison for Women*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1990.
- Higgs, D.C., Canavan, M.M. and Meyer III, W.J. « Moving from defense to offense: The development of an adolescent female sex offender », *The Journal of Sex Research*, 29, 1, 1992, p. 131-139.
- Hornick, J.P. and Clarke, M.D. « A cost/effectiveness evaluation of lay therapy treatment for child abusing and high risk parents », *Child Abuse and Neglect*, 10, 1986, p. 309-318.
- Husain, A., Anasseril, D.E. and Harris, P.W. « A study of young-age and mid-life homicidal women admitted to a psychiatric hospital for pre-trial evaluation », *Revue canadienne de psychiatrie*, 28, 2, 1983, p. 109-113.

- Immarigeon, R. and Chesney-Lind, M. *Women's Prisons: Overcrowded and Overused*, San Francisco (Ca), National Council on Crime and Delinquency, 1992.
- Inciardi, J.A. *The War on Drugs: Heroine, Cocaine and Public Policy*, Californie, Mayfield, 1986.
- Johnson, T.C. « Female child perpetrators: Children who molest other children », *Child Abuse and Neglect*, 13, 1989, p. 571-585.
- Johnson, H. and Rodgers, K. « Getting the Facts Straight: A Statistical Overview » dans Adelberg, E. and Currie, C., eds. *In Conflict with the Law: Women and the Canadian Justice System*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1993.
- Jose-Kampfner, C. « Coming to terms with existential death: An analysis of women's adaptation to life in prison », *Social Justice*, 17, 20, 1990, p. 110-124.
- Jurik, N.C. and Winn, R. « Gender and homicide: A comparison of men and women who kill », *Violence and Victims*, 5, 1990, p. 227-242.
- Kaplan, J.F. « A peer support group for women in prison for the death of a child », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, 13, 1, 1988, 5-13.
- Katz, J. *Home Improvement-Tools For Building Better Relationships: A Family Violence Prevention Program*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1994.
- Keller, H.P. and Erne, D. « Child Abuse: Toward a Comprehensive Model » dans Goldstein, A.P., ed. *Prevention and Control of Aggression*, New York, Pergamon Press, 1983.
- Kendall, K. « Therapy behind prison walls », *Prison Service Journal*, 96, 1994, p. 2-11.
- Kendall, K. Literature Review Of Therapeutic Services For Women in Prison, Companion Volume I: *Program Evaluation of Therapeutic Services at the Prison For Women*, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1993.
- Kendall, K. « Masking violence against women: The case of premenstrual syndrome », *Cahiers de la femme*, 12, 1, 1991, p. 17-20.
- Kersten, J. « A gender specific look at patterns of violence in juvenile institutions: Or are girls really "more difficult to handle"? », *International Journal of Sociology and the Law*, 18, 1990, p. 473-493.
- Knopp, F.H. and Lackey, L.B. *Female Sexual Abusers: A Summary of Data from 44 Treatment Providers*, Orwell (Vt), Safer Society Press, 1987.

- Korbin, J.E. « Fatal maltreatment by mothers: A proposed framework », *Child Abuse and Neglect*, 13, 4, 1989, p. 481-489.
- Krug, R.S. « Adult Male Report of childhood sexual abuse by mothers: Case descriptions, motivations and long-term consequences », *Child Abuse and Neglect*, 13, 1989, p. 111-119.
- Lagree, J.C. and Fai, P.L. « Girls in street gangs in the suburbs of Paris » dans Cain, M. ed. *Growing Up Good: Policing The Behavior of Girls in Europe*, Londres, Sage, 1989.
- LaPrairie, C. dans Adelberg, E. and Currie, C., eds. *In Conflict with the Law: Women and the Canadian Justice System*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1993.
- LaPrairie, C. « Aboriginal crime and justice: Explaining the present, exploring the future », *Revue canadienne de criminologie*, 34, 3-4, 1992, p. 281-298.
- Lenton, R.L. « Techniques of child discipline and abuse by parents », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 27, 2, 1990, p. 157-185.
- Lerner, H.G. *The Dance of Anger*, New York, Harper, 1985.
- Light, L. « Family Violence », dans MacLatchie, J.M., ed. *Violence in Contemporary Canadian Society*, Ottawa, John Howard Society, 1987, p. 155-158.
- Lightfoot, L. and Lambert, L. *Typology of Substance Abusing Female Offenders*, document non publié, 1992.
- Lightfoot, L. and Lambert, L. *Substance Abuse Treatment Needs of Federally Sentenced Women*, rapport technique n° 1, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1991.
- Lindquist, C.A. « Prison discipline and the female offender », *Journal of Offender Counselling, Services and Rehabilitation*, 1980, p. 305-318.
- Lobell, K., ed. *Naming the Violence: Speaking Out About Lesbian Battering*, Seattle, Seal Press, 1986.
- Long, G.T., Sultan, F.E., Keifer, S.A. and Scrum, D.M. « The psychological profile of the female first offender: A comparison », *Journal of Offender Counseling, Services and Rehabilitation*, 9, 1984, p. 119-123.
- Loucks, A. and Zamble, E. « Some comparisons of female and male serious offenders » *Forum on Corrections Research*, 6, 1, 1994, p. 22-25.

- Love, B. « Program curbs prison violence through conflict resolution », *Corrections Today*, 56 (août), 1994, p. 144-147.
- Lovell, M.L., Reid, K. and Richey, A. « Social support training for abusive mothers », Special Issue: Group Work Reaching out: People, Places and Power, *Social Work with Groups*, 15, 2-3, 1992, p. 95-107.
- Lovell, M.L. and Hawkins, J.D. « An evaluation of a group intervention to increase the personal social networks of abusive mothers », *Children and Youth Services Review*, 10, 3, 1988, p. 175-189.
- Lystad, M., ed. *Violence in the Home: Interdisciplinary Perspectives*, New York, Brunner/Mazel, 1986.
- MacDonald, M. with Gould, A. *The Violent Years of Maggie MacDonald*, Scarborough (Ontario), Prentice-Hall Canada, 1987.
- MacLatchie, J.M., ed. *Violence in Contemporary Canadian Society*, Ottawa, John Howard Society, 1987.
- MacLeod, L. « Family Violence » dans MacLatchie, J.M., ed. *Violence in Contemporary Canadian Society*, Ottawa, John Howard Society, 1987, p. 164-166.
- Maden, T., Swinton, M. and Gunn, J. « Criminological survey of women », *British Journal of Criminology*, 34, 2, 1994 (a), p. 172-191.
- Maden, T., Swinton, M. and Gunn, J. « Psychiatric disorder in women serving a prison sentence », *British Journal of Psychiatry*, 164 (janvier), 1994 (b), p. 44-54.
- Maher, L. and Curtis, R. « In Search of the Female Urban "Gangsta": Change, Culture, and Crack Cocaine » dans Price and Sokoloff, eds. *The Criminal Justice System and Women: Offenders, Victims and Workers*, New York, McGraw-Hill, 1995.
- Mandaraka-Sheppard, A. *The Dynamics of Aggression in Women's Prisons in England*, Angleterre, Gower, 1986.
- Mann, C.R. « Female homicide and substance abuse - Is there a link? ». *Women and Criminal Justice*, 1, 1990 (a), p. 87-109.
- Mann, C.R. « Black female homicide in the United States », Special Section: Black Homicide: A Public Health Crisis, *Journal of Interpersonal Violence*, 5, 2, 1990 (b), p. 176-200.

- Marsh, P. and Campbell, E., eds. *Aggression and Violence*, New York, St. Martin's Press, 1992.
- Mathews, J.K., Matthews, R. and Speltz, K. « Female Sexual Offenders: A Typology » dans Patton, M.Q., ed. *Family Sexual Abuse: Frontline Research and Evaluation*, Newbury Park, Sage, 1989.
- Mazur, A. « Physiology, Dominance and Aggression in Humans » dans Goldstein, A.P., ed. *Prevention and Control of Aggression*, New York, Pergamon Press, 1983.
- McCall, G.J. and Shields, N. « Social and Structural Factors in Family Violence » dans Lystad, M., ed. *Violence in the Home: Interdisciplinary Perspectives*, New York, Brunner/Mazel, 1986, p. 98-123.
- McClain, P.D. « Black females and lethal violence: Has time changed the circumstances under which they kill? », *Omega*, 13, 1, 1982-1983, p. 13-25.
- Meier, J.H., ed. *Assault Against Children: How It Happens, How to Stop It*, San Diego (Ca), College-Hill Press, 1995.
- Miller, D. *Women Who Hurt Themselves: A Book of Hope and Understanding*, New York, Basic Books, 1994.
- Milner, J.S. and Crouch, J.L. « Physical Child Abuse » dans Hampton, R.L. and Gullotta, T.P., eds. *Family Violence: Prevention and Treatment*, Californie, Sage, 1993, p. 25-55.
- Morris, A. *Women, Crime and Criminal Justice*, Oxford, Basil Blackwell, 1987.
- Morris, A. and Wilczynski, A. « Rocking the Cradle: Mothers Who Kill Their Children » dans Birch, H., ed. *Moving Targets: Women, Murder and Representation*, Londres, Virago Press, 1993.
- Naffine, N. *Female Crime: The Construction of Women in Criminology*, Sydney, Allen and Unwin, 1987.
- Nesbitt, C. and Argento, A.R. *Female Classification: An Examination of the Issues*, College Park (Maryland), American Correctional Association, 1984.
- Ney, P.G. « Transgenerational child abuse », *Child Psychiatry and Human Development*, 18, 3, 1988, p. 151-168.
- Nouwens, T. *A Profile of Women who Commit Murder and Manslaughter*, thèse, Université d'Ottawa, 1991.

Offender Information System, Service correctionnel du Canada.

Ohlin, L. and Tonry, M., eds. « Family Violence in Perspective » dans Ohlin, L. and Tonry, M., eds. *Crime and Justice: A Review of the Research*, Chicago, University of Chicago Press, 1989.

Ohlin, L. and Tonry, M., eds. *Crime and Justice: A Review of the Research*, Chicago, University of Chicago Press, 1989.

Oldershaw, L., Walters, G.C. and Hall, D.K. « A behavioral approach to the classification of different types of physically abusive mothers », *Merrill Palmer Quarterly*, 35, 3, 1989, p. 255-279.

Pollack, S. « Opening the window on a very dark day: A programme evaluation of a peer- support team at the Kingston Prison for Women », *Forum on Corrections Research*, 6, 1, 1993, p. 36-38.

Priest, L. *Women Who Killed*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992.

Pulkkinen and Saastamoinen. « Cross-Cultural Perspective on Youth Violence » dans Apter, S.J. and Goldstein, A.P., eds. *Youth Violence: Programs and Prospects*, New York, Pergamon Press, 1986.

Rafter, N.H. and Stanko, E.A., eds. *Judge, Lawyer, Victim, Thief*, Boston, North-Eastern University Press, 1982.

Rasche, C.E. « Early Models for contemporary thought on domestic violence by women who kill their males: A review of the literature from 1895-1970 », *Women and Criminal Justice*, 1, 1990, p. 31-53.

Reiss, A.J. and Roth, J.A. *Understanding and Preventing Violence*, Washington (DC), National Academy Press, 1993.

Rice, M., Harris, G.T., Varney, G.W. and Quinsey, V.L. *Violence in Institutions*, Toronto, Hogrefe and Huber Publishers, 1989.

Roberts, J.V. and Doob, A.N. « Sentencing and public opinion », *Osgoode Law Journal*, 27, 1989, p. 491-515.

Robertson, R.G., Bankier, R.G. and Schwartz, L. « The female offender: A Canadian study », *Revue canadienne de psychiatrie*, 32, 9, 1987, p. 749-755.

Savard, C. and Langelier-Biron, L., *Les femmes auteurs de délits graves*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, n° 1986-16, 1986.

- Scarth, K. and McLean, H. « The psychological assessment of women in prison », *Forum on Corrections Research*, 6, 1, 1993, p. 32-35.
- Schreier and Libow, *Hurting for Love: Munchausen by Proxy Syndrome*, 1993.
- Schwartz, M.D. « Series wife battering victimizations in the national crime survey », *International Journal of Sociology of the Family*, 19 (automne), 1989, p.117-136.
- Seabrooke, E.E. « Women's Anger and Substance Abuse » dans Thomas, S.P., ed. *Women and Anger*, New York, Springer, 1993.
- Shaw, M. « Conceptualizing Violence by Women » dans *Gender and Crime: Papers Presented at the British Criminology Conference 1993*, Wales, University of Wales Press, 1995.
- Shaw, M. *Ontario Women in Conflict with the Law: A Survey of Women in Institutions and under Community Supervision in Ontario*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1994.
- Shaw, M. with Rodgers, K., Blanchette, J., Hattem, T., Thomas, L.S. and Tamarack, L. *Paying the Price: Federally Sentenced Women in Context*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, Rapport pour spécialistes, n° 1992-1, 1992.
- Shaw, M. *The Federal Female Offender: Report on a Preliminary Study*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, Rapport pour spécialistes, n° 1991-3, 1991 (a).
- Shaw, M. *Survey of the Federally Sentenced Woman: Report to the Task Force on Federally Sentenced Women*, Ottawa, Solliciteur général du Canada, 1991 (b).
- Shkilnyk, A.M. *A Poison Stronger than Love: The Destruction of an Ojibwa Community*, New Haven, Yale University Press, 1985.
- Silverman, R. and Kennedy, L. « Special Offenders: Women, Children and the Elderly » dans Silverman, R. and Kennedy, L., eds. *Deadly Deeds: Murder in Canada*, Scarborough, Nelson Canada, 1993, p. 141-177.
- Silverman, R. and Kennedy, L. « Women who kill their children », *Violence and Victims*, 3, 2, 1988, p. 121-135.
- Silverman, R. and Kennedy, L. *The Female Perpetrator of Homicide in Canada*, Edmonton, Centre for Criminological Research, Discussion Paper N° 11, 1987.
- Sim, J. *Medical Power in Prisons*, Milton Keynes, Open University Press, 1990.

- Simourd, L. and Andrews, D.A. « Correlates of delinquency: A look at gender differences », *Forum on Corrections Research*, 6, 1, 1994, p. 26-31.
- Simpson, S.S. « Caste, class and violent crime: Explaining difference in female offending », *Criminology*, 29, 1, 1991, p. 115-135
- Skrapec, C. « The Female Killer: An Evolving Criminality » dans Birch, H., ed. *Moving Targets: Women, Murder and Representation*, Londres, Virago Press, 1993.
- Smith, D. « Women Look at Psychiatry » dans Smith, D. and David, S., eds. *Women Look at Psychiatry*, Vancouver, Press Gang Publishers, 1975.
- Smith, L.L., Smith, J.L. and Becker, B.M. « An anger-management workshop for women inmates », *Families in Society: The Journal of Contemporary Human Services*, 1994.
- Smolick, M.S. *The Family Violence Program*, Bedford Hills Correctional Facility (État de New York), 1990.
- Sommer, R., Barnes, G.E. and Murray, R.P. « Alcohol consumption, alcohol abuse, personality and female perpetrated spouse abuse », *Personality, Individuality, Difference*, 13, 12, 1992, p. 1315-1323.
- Sommers and Baskin, « The situational context of violent female offending », communication faite à l'assemblée annuelle de l'American Society of Criminology, San Francisco, 1991
- Spielberger et al. dans Thomas, S.P., ed. *Women and Anger*, New York, Springer, 1983.
- Stanko, E., ed. *Perspectives on Violence*, Londres, Quartet Books, 1994.
- Stanko, E. *Everyday Violence*, Londres, Pandora Press, 1990.
- Stanko, E. and Rafter, J.R., eds. *Judge, Lawyer, Victim, Thief*, Boston, Northeastern University Press, 1982.
- Statistique Canada. « Statistique de la criminalité du Canada, 1992 » *Juristat*, août, 14, 3, 1994 (a).
- Statistique Canada. « L'homicide au Canada, perspective statistique », *Juristat*, août, 14, 15, 1994 (b).
- Steffensmeier, D. « Trends in Female Crime: It's Still a Man's World » dans Price and Sokoloff, eds. *The Criminal Justice System and Women: Offenders, Victims and Workers*, New York, McGraw-Hill, 1995.

- Stets, J.E. and Straus, M.A. « Gender Differences in Reporting Marital Violence and its Medical and Psychological Consequences » dans Straus, M.A. and Gelles, R.J., eds. *Physical Violence in American Families*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1990, p. 152-165.
- Straus, M.A. and Gelles, R.J., eds. *Physical Violence in American Families*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1990.
- Strauss, M. « Family Violence » dans MacLatchie, J., ed. *Insights into Violence Canadian Society*, Ottawa, John Howard Society, 1987, p. 148-150.
- Sugar, F. and Fox, L. *Survey of Federally Sentenced Aboriginal Women*, Companion Vol. N° 1, Groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale, Ottawa, 1990.
- Tavris, C. *Anger: The Misunderstood Emotion*, 2^e édit., New York, Touchstone, 1989.
- Taylor, L. *Born to Crime: The Genetic Causes of Criminal Behavior*, Westport (Connecticut), Greenwood Press, 1984.
- Thomas, S.P., ed. *Women and Anger*, New York, Springer, 1993.
- Toch, H. « Prison Violence in Perspective » dans Stanko, E., ed. *Perspectives on Violence*, Londres, Quartet Books, 1994.
- Toch, H. *Violent Men*, New York, Aldine de Gruyter, 1969.
- Vallee, B. *Life After Billy: Jane's Story: The Aftermath of Abuse*, Toronto, Seal Books, 1986.
- VCPN « Female Sex Offenders », *Virginia Child Protection Newsletter*, 28 (été), 1, 1989, p. 6-14.
- Walford, B. *Lifers: The Stories of Eleven Women Serving Life Sentences for Murder*, Montréal, Eden Press, 1987.
- Walker, L.E. *Terrifying Love-Why Battered Women Kill and How Society Responds*, New York, Harper and Row, 1989.
- Warren, M. and Rosenbaum, J.L. « Criminal careers of female offenders », *Criminal Justice and Behavior*, 13, 4, 1986, p. 393-418.
- Washburne, C. « A Feminist Analysis of Child Abuse and Neglect » dans Finkelhor, D., ed. *The Dark Side of Families*, Californie, Sage, 1983.

- Weisheit, R. « When mothers kill their children », *The Social Science Journal*, 23, 4, 1986, p. 439-448.
- Widom, C.S. « Does violence beget violence? A critical examination of the literature », *Psychological Bulletin*, 106, 1, 1989 (a), p. 3-28.
- Widom, C.S. « Child abuse, neglect and criminal behavior », *Criminology*, 27, 2, 1989 (b), p. 251-271.
- Wilbanks, W. « Murdered Women and Women Who Murder: A Critique of the Literature » dans Rafter, N.H. and Stanko, E.A., eds. *Judge, Lawyer, Victim, Thief*, Boston, North-Eastern University Press, 1982.
- Wilfley, D., Rodon, C. and Anderson, W. « Angry women offenders: Case study of a group », *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 30, 1, 1986, p. 41-51.
- Wilkins, J. and Coid, J. « Self-mutilation in female remanded prisoners », *Criminal Behavior and Mental Health*, 1, 1991, p. 247-267.
- Wilson, M., Daly, M. and Wright, C. « Uxoricide in Canada: Demographic Risk Patterns », *Revue canadienne de criminologie*, 35, 3, 1993, p. 263-292.
- Wilson, M. and Daly, M. « Who kills whom in spousal killings », *Criminology*, 30, 2, 1992, p. 189-215.
- Wilt, D. « Treatment of Anger » dans Thomas, S.P., ed. *Women and Anger*, New York, Springer, 1993.
- Wolfe, D.A. and Wekerle, C. « Treatment strategies for child physical abuse and neglect: A critical progress report », *Clinical Psychology Review*, 13, 1993, p. 473-500.
- Worrell, A. *Offending Women*, Londres, Routledge, 1990.
- Zamble, E. and Porporino, F.J. *Coping Behavior and Adaptation in Prison Inmates*, New York, Springer, 1988.

1. The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It highlights the need for a comprehensive understanding of the research topic and the role of the research in advancing knowledge in the field.

2. The second part of the paper presents the methodology used in the study. It details the research design, data collection methods, and the statistical analysis techniques employed to ensure the validity and reliability of the findings.

3. The third part of the paper discusses the results of the study. It presents the data and the statistical analysis results, highlighting the key findings and the significance of the results.

4. The fourth part of the paper discusses the conclusions and the implications of the study. It summarizes the main findings and discusses the implications for future research and practice.

5. The fifth part of the paper discusses the limitations of the study and the need for further research. It acknowledges the limitations of the study and discusses the need for further research to address the limitations and to advance the understanding of the research topic.

6. The sixth part of the paper discusses the contributions of the study to the field. It highlights the contributions of the study to the field and discusses the implications for future research and practice.

7. The seventh part of the paper discusses the future research agenda. It discusses the future research agenda and the need for further research to advance the understanding of the research topic.

8. The eighth part of the paper discusses the conclusion. It summarizes the main findings and discusses the implications for future research and practice.

9. The ninth part of the paper discusses the acknowledgments. It acknowledges the contributions of the research team and the funding sources.

10. The tenth part of the paper discusses the references. It lists the references used in the study.

HV 6046 S53 1995 F
Comprendre la violence exer
cée par des femmes : une ex
amen de la documentation, 1

GAYLORD			PRINTED IN U.S.A.

